

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2016

	Page
1. Appel.....	99
2. Approbation de l'ordre du jour.....	99
3. Approbation du PV du 23 juin 2016	100
4. Approbation du PV du 6 octobre 2016.....	100
5. Démission	100
6. Assermentation.....	101
7. Communications du Président.....	101
8. Communications de la Municipalité	103
9. Élection d'un Scrutateur au Bureau	103
10. Préavis n° PR16.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 32'240'000.- pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre l'avenue des Découvertes et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 900 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs, l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur « Buron Est », « Sur Teile Ouest » et « Les Isles », l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique, ainsi qu'une demande de crédit d'étude pour le développement des secteurs centre et ouest, entre la rue de Roger-de-Guimps et la route de Sainte-Croix. Rapporteuse : Mme Pierrette ROULET-GRIN	103
11. Préavis n° PR16.27PR concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations des parts communales à la copropriété du PST. Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO, Président de la Commission des affaires immobilières.....	117
12. Préavis n° PR16.28PR l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales. Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO, Président de la Commission des affaires immobilières.....	118
13. Préavis n° PR16.29PR concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021. Rapporteur : Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances	120
14. Préavis n° PR16.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 62'000'000.- pour la réalisation du nouveau collège secondaire des Rives et pour l'extension de la caserne SDIS NV / PNV sur le site des Anciens Arsenaux. Rapporteur : M. Giancarlo VALCESCHINI.....	121
15. Propositions individuelles et interpellations.....	136
15.1 Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Nouvelles mesures pour réduire les nuisances des corbeaux freux)	136

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} décembre 2016

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Vice-syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chers téléspectateurs, chères téléspectatrices,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD et Mme Christine MORLEO, Secrétaire du Conseil communal se sont excusés pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Anne GANDER, Claude-Anne JAQUIER, Cristina MARTINEZ, Marceline MILLIOUD, Claire MONZIES, Claire-Lise RICHARD, Nicolas BURNAND, Robin DELISLE, Zamir DUSHAJ, Nunzio INDULSI, Martin LOOS, Ruben RAMCHURN et Vassilis VENIZELOS.

Membres absents :

Mmes et M. les Conseillers : Colette CRETENAND, Tobish FERESHITA, Emilienne WAGNIÈRE et David GRANDJEAN.

Membres présents	83
Membres excusés	13
Membres absents	4
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV
DU 23 JUIN 2016

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler sur le ce procès-verbal du 23 juin 2016 ?

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je souhaiterais une toute petite correction à la page 293 dans l'observation – il ne faut pas croire que j'ai lu 293 pages pour arriver à cette correction – j'ai dit ceci : la Police, notre PNV, que nous avons voulue, **a un prix**, c'est un « a » du verbe avoir, ce n'est pas une police qui se promène avec un « à » et puis un prix accroché à son uniforme !

Alors, je souhaite qu'on fasse la correction, surtout que mon intervention était suivie de trois points de suspension pour insister sur le « a ». Merci.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte pour l'acceptation du PV.

Y-a-t-il d'autres commentaires ? Ce n'est pas le cas, nous votons.

Vote

Le procès-verbal du 23 juin 2016 est accepté avec cette modification à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires pour la rédaction.

4. APPROBATION DU PV
DU 6 OCTOBRE 2016

Tel que présenté, le procès-verbal **du 6 octobre 2016** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **accepté** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires pour la rédaction.

5. DÉMISSION

En date du 14 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Démission du conseil communal et du bureau du conseil

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après avoir passé un peu plus de cinq années en tant que Conseiller communal, je vous annonce ma démission pour le jeudi 1^{er} décembre.

Durant cette période, j'ai particulièrement apprécié les échanges lors des différentes commissions ainsi que l'excellente collaboration au sein du Bureau du Conseil.

En vous souhaitant à toutes et tous une bonne suite de mandat, je me réjouis de vous recroiser sur notre chère place Pestalozzi ou ailleurs.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Boris RICHARD.

M. Boris RICHARD a accédé à ce Conseil au début de la législature précédente, soit le 1^{er} juillet 2011. Il a rejoint le Bureau du Conseil en qualité de scrutateur suppléant le 1^{er} juillet 2015, puis scrutateur dès le 1^{er} juillet 2016 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Boris RICHARD pour son engagement au sein de notre Conseil, de ses diverses commissions et de notre Bureau. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

6. ASSERMENTATION

La démission de M. Boris RICHARD laisse le Conseil communal avec un siège vacant.

M. Ervin SHEU, premier des viennent-ensuite de la liste du parti socialiste yverdonnois, né en 1973 et domicilié à la rue Jean André-Venel 140 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Boris RICHARD.

Je prie M. Ervin SHEU de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Ervin SHEU, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Stéphane BALET.

M. Ervin SHEU : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'entremise de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire de notre tout nouveau règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

7. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier de Tamedia

En date du 2 novembre dernier, j'ai reçu un courrier de Tamedia accusant réception de la résolution adoptée par notre Conseil le 6 octobre 2016 s'inquiétant de la diminution des effectifs et licenciements dans la presse romande.

Ils nous informent que les réflexions visant à adapter l'offre de 24 heures à l'évolution du mode de consommation des lecteurs ont abouti à une nouvelle organisation de la rédaction.

Ils recevront volontiers nos remarques et commentaires concernant le contenu de 24 heures après la mise en œuvre de ces changements, dans le courant du premier trimestre 2017.

Ce courrier est disponible pour consultation auprès de notre secrétaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Distribution du nouveau règlement du Conseil communal

Vous avez reçu, à votre arrivée, un exemplaire de notre nouveau règlement. Comme je vous l'avais déjà précisé, nous avons opté pour un format A5. La technologie aidant, nous avons pu personnaliser les règlements en y intégrant le nom de son propriétaire. Je tiens à vous rassurer, c'est la seule personnalisation que nous avons introduite ! Evidemment, on ne se serait pas permis de faire un règlement différent pour chaque Conseillers, cela va de soi !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Procédure pour le traitement des préavis

Consultation des groupes sur la proposition de changement de procédure pour le traitement des préavis :

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les groupes d'avoir joué le jeu et d'avoir répondu et de s'être prononcés sur ma proposition. Il apparaît que globalement, la majorité penche pour un maintien de la procédure actuelle. Ne souhaitant pas créer un débat pour un bénéfice, somme

toute assez modeste, je continuerai à procéder comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Places à disposition dans la salle

La nouvelle répartition des sièges au Conseil communal, clairement en faveur de l'un des côtés de la salle, a contraint M. BERTHELEMY, Huissier de la Ville, à rompre la belle symétrie de la pose des chaises. Toutes les chaises sont utiles et il s'agit également, si tout le monde est présent, d'utiliser le banc du fond.

J'avais noté, je comprends que les habitudes prises au cours des années sont parfois difficiles à perdre mais le premier rang à ma gauche, celui-là, est inclus dans cette nouvelle répartition et il s'agit de l'utiliser c'est parce que la dernière assemblée, il était vide ce rang et je me suis demandé pourquoi.

Voilà, comme on a besoin de toutes les places, c'est bien, mais je vois que ça a été réglé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changement de présidence pour le groupe socialiste

Nous avons été informés par le parti socialiste que M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO sera le nouveau président du groupe dès le 1^{er} janvier 2017.

Dans l'intervalle, c'est Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI qui assurera l'intérim.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès du papa de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL.

M. le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de la petite Évy, née le 22 novembre, fille de notre collègue, Mme Claire MONZIES.

Nous présentons aux heureux parents nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET

Et c'est la seule annonce qu'on m'a faite pour les divers, ça m'étonne un peu, mais c'est comme ça !

8. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Vice-syndic Marc-André BURKHARD :

Non, M. le Président.

9. ÉLECTION D'UN
SCRUTATEUR AU
BUREAU

M. le Président Stéphane BALET :

La démission de M. Boris RICHARD laisse vacant le poste de scrutateur au Bureau du Conseil.

J'attends des propositions de l'assemblée pour l'élection d'un scrutateur au Bureau.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Le groupe socialiste a l'avantage de vous présenter la candidature de Mme Harmony PILLADO.

M. le Président Stéphane BALET :

Y-a-t-il d'autres propositions de l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

L'Article 11 de la LC nous permet une élection tacite lorsqu'il y a un candidat pour un poste à pourvoir.

Y a-t-il une objection à cette manière de procéder ?

Ça ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies conformément à l'article 11 LC, je proclame **Mme Harmony PILLADO élue Scrutatrice pour le Bureau.**

Je la prie d'ores et déjà de prendre place pour remplacer M. Ramesh VASWANI qui nous a fait le plaisir de remplacer.

10. PRÉAVIS
N° PR16.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 32'240'000.- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, DE MOBILITÉ DOUCE ET D'INFRASTRUCTURES ENTRE L'AVENUE DES DÉCOUVERTES ET LA RUE ROGER-DE-GUIMPS, SOIT ENTRE LES KM 900 ET 1'900 DE L'AVENUE DES TROIS-LACS, L'ADOPTION DU PROJET EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LRou), LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PGEE POUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE DU SECTEUR « BURON EST », « SUR TEILE OUEST » ET « LES ISLES », L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS DU PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, AINSI QU'UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS CENTRE ET OUEST, ENTRE LA RUE DE ROGER-DE-GUIMPS ET LA ROUTE DE SAINTE-CROIX.

RAPPORTRICE : MME PIERRETTE ROULET-GRIN

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Anne GILLARDIN GRAF, Harmony PILLADO, Fanny SPICHIGER, Pierrette ROULET-GRIN, Daniel COCHAND (remplaçant M. Johann GILLIERON), Roger GYGAX et Giancarlo VALCESCHINI.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Avant de vous donner les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis

PR16.26PR, trois éléments factuels pour aider à la compréhension de ce préavis, notamment pour les Conseillers qui n'appartenaient pas ce Conseil lors de la dernière législature.

Premier élément : une première étape du tronçon sud de la route de contournement est déjà réalisée. Près de six millions de francs ont en effet déjà été votés par ce Conseil le 3 octobre 2013 pour l'aménagement de la route d'accès au Centre sportif des Isles, route réalisée depuis et tenant compte de la volonté des Yverdonnois de voir réaliser une nouvelle voie de circulation à 50 km/h au sud-ouest de la Ville. Avec un accès motorisé possible depuis la rue de Graveline comme depuis la rue Roger-de-Guimps, avec la construction d'un pont supportant les poids lourds sur le Canal oriental, cette voie d'accès a déjà -dans ses fondations- le gabarit d'une route où l'on roule à 50 km/h.

Deuxième élément : le 13 novembre 2013, le Conseil communal d'alors a voté à l'unanimité moins une abstention un crédit d'étude de Fr. 1'700'000.- pour permettre au Service des Travaux et de l'Environnement de préparer le préavis PR16.26PR qui nous est soumis aujourd'hui.

Troisième élément : un document AggloY sorti en novembre 2015 – soit le concept TIM-Transport individuel motorisé a grandement aidé les commissaires à mieux comprendre la direction prise par la Municipalité et par l'agglomération pour mieux gérer le trafic individuel motorisé, pour maintenir le trafic de transit hors du centre-ville, et pour réaliser enfin de vraies voies cyclables ou de mobilité douce. Ce document compte environ soixante pages, sans les plans.

J'en viens aux conclusions.

Conclusion de la commission sur l'article 1 :

L'article 1, la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du tronçon de l'Avenue des Trois-Lac, entre le km 900 et le km 1900 : oui à l'unanimité des 7 commissaires.

Article 2, un crédit d'investissement de Fr. 32'240'000 lui est accordé à cet effet : oui à l'unanimité.

Article 3, la dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 1467 et amortie selon le chapitre « Amortissement et charges annuelles » : oui à l'unanimité.

Article 4, les réponses aux oppositions non retirées figurant sous chiffres 5, 6, 8 et 9 du préavis sont acceptées à l'unanimité. La réponse à l'opposition n° 7 est acceptée par 4 oui, aucun non et 3 abstentions.

Article 5, cet article ne demande pas de prise de position de la commission puisqu'il s'agit de l'approbation par un organe cantonal.

Article 6, la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'étude en vue de l'élaboration des secteurs Centre et Ouest : c'est un oui à l'unanimité aussi.

Article 7, un crédit d'étude de Fr. 1'590'000.- lui est accordé à cet effet : oui à l'unanimité.

Article 8, la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9407 et amortie sur une durée de 5 ans : oui à l'unanimité.

Prise de position sur l'ensemble du rapport : la commission accepte le préavis par 6 oui, 0 non et 1 abstention.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Les Verts yverdonnois respectent la décision populaire prise pour la route de contournement,

Discussion sur article 1

mais ils estiment que le projet voté ce soir est insuffisant en termes de mesures d'accompagnement pour les quartiers impactés par l'augmentation du trafic induit et dépasse largement les coûts annoncés par les initiants.

Les Verts s'étaient certes, à l'époque, opposés au projet de route de contournement lors de la votation de novembre 2012, mais la majorité de la population s'est prononcée en faveur de cette route et nous respectons le verdict populaire.

Si une partie du groupe des Verts s'oppose ce soir à ce projet ou s'abstient ce n'est pas en opposition au principe de la route qui se doit d'être respecté, mais seulement au projet tel qu'il nous est présenté et cela pour trois raisons principales que je me propose de vous exposer brièvement maintenant.

La première raison est que le projet est incomplet dans le sens qu'il ne garantit pas de mesures d'accompagnement suffisantes pour les quartiers impactés par l'augmentation du trafic (les pénétrantes et plus particulièrement la rue de Gravelines).

Cette rue sera particulièrement touchée par l'importante augmentation de trafic inhérente à l'ouverture du tronçon sud. Différents opposants ont d'ailleurs exprimé cette inquiétude. Les réponses apportées par la Municipalité dans ce préavis sont insuffisantes, incohérentes et peu lisibles.

En effet, les opposants ont notamment demandé que cette rue soit transformée en zone 30km/h. La Municipalité répond que cela n'est pas souhaitable, car cela imposerait de rétablir les priorités de droite et rendrait donc les trottoirs et pistes cyclables moins sûrs. Dans un même temps, elle affirme tout de même que tout sera fait en termes d'aménagements de modérateurs de trafic pour éviter que les voitures puissent circuler plus rapidement. Toutefois, on apprend dans le rapport du concept TIM (transports individuels motorisés) que la rue de Graveline est bien identifiée comme une pénétrante devant être fortement utilisée par les automobilistes et que, de ce fait, il n'est pas recommandé d'en limiter la vitesse.

Les préoccupations des opposants sont donc parfaitement légitimes et les réponses amenées par la Municipalité peu rassurantes.

Une deuxième raison est le coût extrêmement important de cette route. La seule construction du premier tronçon de 1 kilomètre porte déjà la facture à plus de 30 millions de francs. A l'époque, les initiants accusaient la Municipalité en place de mentir sur les chiffres lorsque cette dernière avançait des frais de cette grandeur. Ils ont de leur côté avancé le chiffre de 15 millions tout au long de la campagne et c'est sans nul doute sur cette base que s'est prononcée la population. Il est donc aujourd'hui tout à fait légitime de se demander de quelle manière la population se serait prononcée si elle n'avait pas été induite en erreur sur les coûts réels du projet.

Et enfin, les négociations avec M. FREYMOND pour l'acquisition de sa parcelle et la convention qui a été établie entre la commune et ce propriétaire, ne sont pas à nos yeux des outils qui satisfont aux critères de bonne gouvernance chers aux Verts et nécessaires à la bonne santé de la démocratie.

C'est pour ces différentes raisons qui seront sans nul doute développées au cours de ce débat que le groupe des Verts ne soutiendra pas le préavis PR16.26PR tel que présenté par la Municipalité.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Comme vient de le rappeler ma préopinante, le 25 novembre 2012, la population yverdonnoise a accepté à 61,2% l'initiative « Stop aux bouchons » lancée par le PLR et soutenue par l'ensemble de la droite. La gauche, comme cela a été déjà dit, a combattu ce texte, en vain. Nous avons ainsi entendu et respectons la volonté populaire, enfin pour être plus précise la volonté de la

majorité de la population, puisqu'en définitive 40% quand même était contre ce projet.

Aussi, sans remettre en cause les résultats de cette votation et sans non plus lui attribuer des conséquences qu'elle ne peut pas avoir, c'est-à-dire d'accepter n'importe quoi sans rien dire, nous ne pouvons pas valablement accepter le projet tel qu'il nous est présenté et pour les raisons suivantes :

- La population a commandé une route de contournement à 15 millions et on lui sert une pénétrante d'agglomération, autrement dit un peigne, à 32 millions ! C'est quand même un peu fort le café et il n'est ainsi pas étonnant que ce menu nous reste quelque peu en travers de la gorge.
- Les aménagements des pénétrantes, autrement dit les dents du peigne, qui seront pourtant nécessaires pour que cette route remplisse pleinement sa fonction, ne font pas partie de ce projet. Nous n'en connaissons donc pas la forme, qui pourrait potentiellement porter atteinte à la qualité de vie des riverains. Nous n'en connaissons pas non plus le prix, qui vraisemblablement sera important. Aussi, les 32 millions qui nous sont demandés ce soir ne sont que la pointe de l'iceberg et nous ne pouvons pas donner un blanc-seing à la Municipalité.
- Entre autres, ce projet ne donne aucune assurance sur l'usage respectueux des différents modes de transport, et pourtant ce projet appartient à toute la population qui est à la fois automobiliste, cycliste, piéton et utilisateur des transports publics. Nous ne pouvons donc pas accepter qu'il mette sur la touche toute une partie de notre population.
- Pour terminer, au vu des investissements financiers pharamineux qui nous attendent ces prochaines années, nous n'aurons vraisemblablement pas les moyens de nous payer les aménagements nécessaires sur les dents du peigne. On nous vend donc du rêve, un projet global idéal qui risque bien de demeurer inachevé et donc inefficace.

Ainsi, au final, nous estimons que l'argent que nous investissons dans ce projet tel que présenté est de l'argent mal investi, qui manquera tôt ou tard dans d'autres domaines cruciaux. Aussi, nous disons « oui » à une route de contournement, mais « non » à un peigne sans dents.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Merci à Mme la Conseillère ROULET-GRIN pour la lecture des conclusions du rapport, un rapport très détaillé, qui souligne dès sa première page que cette route n'a de contournement plus que le nom et qu'on conserve ce nom à des fins uniquement de communication. Et donc, dès le départ effectivement, le rapport constate que le projet n'a plus de liens directs avec ce qui a été soumis à la population en 2012.

Si j'avais l'esprit taquin, ce que je n'ai pas - heureusement -, je dirais que finalement tout ce que cette route contourne encore, c'est la volonté populaire exprimée en 2012.

Ceci dit, au-delà du jeu de mots, je trouve quand même révélateur que ce soir on vote aussi sur un autre projet de grande envergure qui est le collège des Rives, sur lequel on viendra dans quelques instants, alors c'est le hasard ou alors c'est un coup de pouce du destin qui nous permet de nous poser une question fondamentale, ici ce soir, c'est finalement quel grand projet voulons-nous pour la Ville d'Yverdon ?

Et je dois avouer qu'entre ce beau projet qu'est le collège des Rives du Lac, un projet qui est nécessaire, qui sera utile à nos enfants, à nos petits-enfants pendant longtemps et cette route de contournement qui effectivement, comme la souligné ma préopinante, va déboucher sur des surcoûts extrêmement importants, on est à 30 millions aujourd'hui, on sera à 40, 50 ou 60 millions dans les années qui viendront.

Evidemment, heureusement pour le collège, il n'aura pas à souffrir des sommes engouffrées dans la route de contournement puisqu'on le votera j'espère dès ce soir, mais qu'en sera-t-il des autres projets ? Quels autres grands projets, la Ville va devoir laisser de côté pour pouvoir se

payer cette route ou alors quels innombrables petits projets, petites subventions, petits soutiens, vont devoir passer à la trappe pour se payer cette route de contournement ? Et aujourd'hui, il me semble que l'on a toutes et tous l'opportunité de faire une pesée d'intérêts réelle quant au visage qu'on aimerait donner à Yverdon pour ces prochaines années. Est-ce que c'est de ce visage là qu'on veut ? Ou est-ce qu'on veut peut-être autre chose, quelque chose de différent pour Yverdon et pour ses habitants ?

Pour ma part en tout cas, le choix est fait et je n'ai pas besoin, je pense, de vous souligner dans quel sens il penche.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

Cette route de contournement a été votée puis acceptée par la population en 2012, c'est un fait et je suis surprise aujourd'hui qu'on relance le débat ce soir au sein du Conseil communal, ceci d'autant plus que la commission ad hoc s'est réunie et que le rapport retrace rigoureusement les éléments discutés et acceptés par ses membres.

Aussi j'aimerais revenir sur les aspects financiers et sur l'objet de l'initiative en 2012.

Pour avoir été active au côté des initiants en 2012, je tiens à rappeler que l'objet de l'initiative portait sur un seul tronçon, un tronçon de 450 mètres qui raccorde Y-Parc à la Graveline et qui est composé d'un ouvrage sous la voie de chemin de fer et d'une partie de l'Avenue des Trois-Lacs. Ce tronçon avait été estimé à 15 millions, y compris la technique. Nous avons consulté des spécialistes d'instances cantonale et fédérale ainsi qu'un bureau technique qui avait confirmé ces estimations.

Suite à la votation, la Municipalité en a fait sa propre interprétation et elle en a le droit. Le préavis dont on parle ce soir concerne bien plus que le raccord demandé par l'initiative en 2012, puisque l'on parle d'un kilomètre contre 450 mètres. Dans le préavis, on va jusqu'à l'Avenue de Roger-de-Guimps. Le préavis comprend par ailleurs les crédits d'études pour les secteurs centre et ouest, pas prévus dans l'initiative. Le budget d'investissement, lui, intègre des aménagements supplémentaires, qui de nouveau, ne font pas partie de l'objet de l'initiative. Notamment des aménagements sur les réseaux perpendiculaires à Roseyres, à Pierre-de-Savoie, à Graveline, à Roger-de-Guimps, Kiener. Il comprend aussi une adaptation des gabarits pour le passage des transports exceptionnels, une place à Pierre-de-Savoie, la construction d'un mur phonosorbant ou encore la construction de noues, etc...

Nous avons demandé des chiffres détaillés à la Municipalité, qui nous les a transmis. Nous les avons analysés et je peux vous garantir qu'ils sont dans des ordres de grandeur comparables avec les estimations faites par les initiants et par les spécialistes en 2012.

Par ailleurs, nous nous sommes interrogés sur les aménagements supplémentaires qui avaient été proposés, certains pour un meilleur confort ou d'autres qui permettent d'anticiper des besoins futurs d'aménagement ou de mobilité douce et qui ont été proposés dans le préavis. Nous avons posé des questions, nous les avons analysées, et lors de nos discussions dans le cadre de la commission, tous les membres ont estimé qu'il fallait les accepter en raison de leurs pertinences.

Les 32 millions estimés par la Municipalité ont donc leur sens, il n'y a eu ni tromperie, ni erreur de la part des initiants. Il faut juste comparer entre elles, les choses qui sont comparables.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors si je vous entends bien, Mme la Conseillère GILLARDIN, les initiants nous ont proposé quelque chose qui était fort incomplet. Ce qui est un tout petit peu gênant, c'est que la Municipalité d'alors avait estimé le coût de la route de contournement à 35 millions, soit - grosso modo - le prix qui est proposé ce soir.

Donc, lors du débat sur la route de contournement, nous avons bien une position municipale qui

avait d'ailleurs été extrêmement critiquée à l'époque qui expliquait que cette route, si on la construisait, générerait des coûts d'environ 35 millions. On est à 32 millions aujourd'hui, on est globalement dans le tir, même si la Municipalité a changé entre-deux. Donc finalement, ce que vous nous dites c'est que nous avons voté sur un projet incomplet avec des chiffres qui étaient incomplets, moi cela me gêne un tout petit peu.

Je pense que ce qui est clair est que nous avons actuellement une route qui coûte très cher et qui va préjudicier dans le futur, les finances de la Commune.

Ceci dit, il y a un autre élément qui me paraît important de relever ce soir, c'est l'élément qui figure à la page 23, soit la réserve d'achat pour la parcelle FREYMOND. On constate que la Municipalité a prévu CHF 1'200'000 pour l'achat de cette parcelle. On apprend à la page 27 que cette parcelle est de 6'786 m² ce qui correspond, grosso modo, au prix de 176 francs le m².

Alors, c'est quand même très étonnant de constater que la Municipalité, dans un cadre comme celui-ci, n'a pas procédé à une procédure d'expropriation, ce qui lui permettait d'acheter du terrain - qui est actuellement du terrain agricole qui se situe entre 4 et 6 francs le m² - ce qui permettait à la Municipalité non pas de devoir dépenser CHF 1'200'000 pour obtenir ces terrains, mais un peu plus de CHF 40'000 francs, avec une procédure tout à fait simple.

Alors on me dira : « Oui, mais alors c'est très bien, parce que le propriétaire a accepté de pouvoir finalement ne pas vendre ses terrains à CHF 1'200'000 à condition qu'un plan de quartier soit construit sur les autres terrains qu'il possède ».

Alors je pense que ce n'est quand même pas tout à fait la méthode dont les autorités d'une Ville comme Yverdon devrait utiliser pour travailler lorsque l'on construit des routes, on utilise les procédures d'expropriation, on n'utilise pas les plans de quartier pour pouvoir construire des routes, même si elles sont demandées par la population. D'autant plus qu'au regard des 32 millions proposés, CHF 40'000 pour l'achat de ces terrains est tout à fait justifié.

Le risque que nous avons est que, finalement, nous préférons avec l'argent public, la situation du côté de ce secteur-là puisque finalement soit nous n'arrivons pas à faire ce plan de quartier et puis ça coûtera CHF 1'200'000 à la place de CHF 40'000 francs, soit nous arrivons à construire ce plan de quartier mais vu la loi sur l'aménagement du territoire - vu les différents de contingents de la loi cantonale - et bien nous serons obligés de renoncer à d'autres plans de quartier qui sont déjà prévus, pour lesquels le Conseil communal et la Municipalité ont déjà dépensé de l'argent.

Alors je pense que c'est vraiment une très mauvaise solution et j'aimerais bien savoir quelle était la logique que la Municipalité a suivie pour procéder de la sorte.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

La vie socio-politique yverdonnoise ressemble un peu à ce qu'en horlogerie on appelle une grande complication.

Depuis quelques années, on est entré dans une politique d'agglomération qui, de temps à autre, procède à des ajustements. La route de contournement a été l'ajustement le plus important de ces cinq dernières années mais cela n'a pas fait pour autant capoter le projet AggloY. Mieux, cet ajustement a été validé par une votation populaire et donc pleinement légitimé. Mais en plus, cette route a été intégrée à toute la réflexion sur la mobilité en général et sur les perspectives de l'urbanisme en particulier.

Yverdon-les-Bains dispose d'un concept TIM élaboré par des ingénieurs de Transitec et réactualisé en fin 2015, précisément pour intégrer cette route de contournement. Ainsi la Ville va pouvoir développer un plan des circulations et la commission qui va étudier le préavis se réunit dans moins d'une semaine. Nous sommes donc dans une espèce d'onde verte dans les projets qui concerne la partie de la Ville côté Plaine de l'Orbe et tout particulièrement le quartier des Parties. Les allègements qu'apportera la route dans ce secteur iront jusqu'au centre-ville et vont

faciliter la deuxième onde verte qui est liée, celle-ci, au développement du quartier Gare-Lac.

Alors dans l'immédiat, la rue du Midi, dont le préavis a été voté, en raison des urgents travaux que nous savons, et bien cela impose à ses alentours, et par exemple à la rue de Graveline, des mesures particulières pour que tant les travaux que la circulation puissent se dérouler au mieux.

Remettre en cause la nécessité du tronçon sur lequel nous votons est triplement inapproprié :

1. Parce que le peuple l'a décidé.
2. Parce que le projet AggloY comprenait précisément ce tronçon à développer à moyen terme en fonction de l'augmentation du trafic dans le secteur et que nous sommes précisément à ce moment où AggloY aurait dû mettre le métier sur l'ouvrage.
3. Parce que concrètement l'Agglo et le Canton ont besoin de cette réalisation et planifient depuis de nombreux mois en considérant qu'elle jouera pleinement son rôle pour la partie qui sera réalisée, je l'espère bien, en 2019.

Ma conclusion : l'initiative aura permis de réaliser à temps et dans les temps ce qui est nécessaire et ce qui faisait partie du projet AggloY. Le peuple a voté, l'exécutif apporte sa réponse au travers du préavis et nous, Conseil communal, pouvons nous exprimer sur la qualité du projet et, bien sûr, la qualité du travail des services concernés ainsi que sur l'aspect financier.

Je vous invite bien entendu à voter favorablement pour permettre à Yverdon d'avancer dans son développement.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'aimerais revenir sur un point qui a notamment été souligné par Mme SPICHIGER qui concerne la confusion qui règne, à mon sens, dans ce préavis par rapport à la gestion du trafic dans les quartiers impactés et en particulier sur la rue de Graveline.

Alors, M. COCHAND, vous évoquez le lien entre le préavis et le concept TIM, et bien justement là, il y a un problème parce que le concept TIM nous apprend, nous dit clairement, que la rue de Graveline est une pénétrante, une route donc, sur laquelle nous sommes censés pouvoir entrer et sortir de la Ville de manière fluide et donc, rouler à une certaine vitesse.

Dans le préavis, on apprend que pour rassurer les riverains, la Municipalité s'engage à mettre un certain nombre d'aménagements pour limiter le trafic sur cette route et donc il y a manifestement une contradiction, et une contradiction dont je ne vois pas pour l'instant de sortie. En tout cas, dans tous les éléments que j'ai pu lire, je n'ai pas vu comment la Municipalité expliquait cette contradiction.

Et qui plus est, les riverains de la rue de Graveline sont même venus avec une proposition, en proposant de mettre cette route en zone à 30km/h et la Municipalité répond : « Non, non, ce n'est pas possible pour des raisons de sécurité, parce que dans une zone à 30km/h, on perd nécessairement la priorité de droite ». Ce qui n'est pas vrai et la Municipalité doit le savoir, puisque l'ordonnance sur les zones 30 autorise de conserver - pour des raisons de sécurité précisément - des priorités de droite.

Donc pour moi, il y a des confusions sur cette gestion, notamment du trafic, qui s'ajoutent aux autres éléments et aux autres aspects qui ont été amenés par d'autres Conseillers ce soir, qui m'amènent vraiment à vous inviter les uns et les autres, à refuser ce préavis et le renvoyer en Municipalité.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

En entendant la gauche, je me demande combien de personnes habitent à la rue de la Graveline.

Parce qu'on entend que la rue de la Graveline !

Mesdames, Messieurs, il y a la rue du Valentin, il y a la rue de la Sallaz, il y a la rue de Pierre-de-Savoie, il y a d'autres rues qui sont aussi dans le domaine de surcharge de trafic. Je pense qu'il faut aussi penser à ces gens-là. Vous, vous ne pensez qu'à la rue de la Graveline. Il n'y a que la rue de la Graveline !

Je vous demande d'être un tout petit peu moins égoïstes avec les autres gens qui habitent à la rue du Valentin, à la rue de la Sallaz ou à la rue, encore ce qu'il faut dire, des Philosophes. Toutes ces rues-là, ont toutes une surcharge de véhicules ! Je ne vois pas pourquoi la Graveline, elle, devrait être mise à part. C'est une route qui fait partie d'une Ville. C'est une route qui est une route de service, comme je dirai, qui permet aux véhicules de passer, aux cyclistes de passer, aux motos de passer.

Je pense qu'il faut un petit peu arrêter avec ce principe-là. La population aimerait que ces quartiers qui sont Sallaz, Valentin, Pierre-de-Savoie, soient aussi déchargés. Avec cette route de contournement, ils le seront. Soyons un peu logique et puis allons de l'avant !

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

Résumé des interventions :

- le projet est incomplet,
- les mesures d'accompagnement pas suffisantes,
- il ne coûte pas 15 millions, comme indiqué avant la votation, mais 32 millions,
- la population a été trompée.

Et je continue,

- nous n'aurons pas les moyens de faire cette route, vu les investissements faramineux à venir.

Et pour terminer,

- M. FREYMOND a été avantagé avec CHF 176 le m². Pourquoi n'avons-nous pas exproprié le terrain ?

Je vais commencer par les coûts de la route.

C'est un peu fastidieux, mais je pense qu'il faut une fois remettre les choses à leur place. On a eu 20 séances avec les commissions de quartiers, avec les opposants et on l'a répété pendant deux ans avec le Service des travaux et la Municipalité. Mais je pense que ce Conseil n'a pas voulu, ou n'a pas compris le sens de la différence entre 15 millions et 32 millions.

Alors, quel est le coût exact de cette route ? Pourquoi une telle différence avec les 15 millions anciennement communiqués ? L'estimation inscrite dans le préavis - accepté à l'unanimité par le Conseil communal en novembre 2013 - fixe le coût global de cette réalisation à un peu plus de 52 millions. Respectivement 30 millions pour le sud. Le plan des investissements mentionnait 52 millions en 2013.

Le projet de 2000 présentait un secteur sud de 15 millions. Il a en effet servi de base à un projet de l'an 2000. Pour aujourd'hui, cela fait seize ans de différence. Toutefois, adapté au marché actuel, aux normes et aux principes AggloY en termes de mobilité douce et de paysages ainsi qu'à la possibilité d'intégrer ce tronçon pour les convois exceptionnels et dans le réseau des routes cantonales en traversée de localité. Seize ans après le secteur sud est estimé à 32 millions. En d'autres termes, c'est conforme aux estimations de 2013, présentées par la Municipalité d'alors.

Le travail qualitatif a gardé la même ligne et les coûts sont confirmés à ce jour et répartis comme suit :

- Trémies : 17 millions
- Chaussées : 2,5 millions
- Espaces publics : CHF 600'000.-
- Assainissements secteur « eau / énergie » : CHF 800'000.-
- Modération : CHF 460'000.-
- Acquisitions de terrains : 1,3 million
- Honoraires et prestations CFF : 2,5 millions TTC
- Mandats spécifiques : 2 millions
- Déviation des réseaux : 1,2 million
- Frais : 1 million
- Et divers : 3 millions

et on arrive au chiffre de 32 millions.

Maintenant, je vais vous donner quelques informations concernant Graveline, parce que je vois, que là, les gens sont très remontés sur Graveline. Mesures prises ou à prendre pour limiter la circulation et la vitesse à la rue de Graveline. C'était une question du Parti des verts qui nous a été transmise en Municipalité.

Un projet de modération du trafic a été envoyé au Canton le 22 juillet de cette année. Le préavis du Canton, suite à l'examen préalable, nous est parvenu le 30 novembre de cette année et il est positif. La mise à l'enquête devrait se faire dans le courant du mois de janvier. Le projet consiste à créer des plateaux surélevés supplémentaires sur Valentin sud, Valentin prolongé et Graveline.

Un arrêt de bus sur chaussée sera également intégré sur Valentin sud, côté Jura, entre le giratoire Graveline et la rue du Midi. Cette démarche a été établie après consultation de l'association des Isles-Valentin sud qui souhaitait sécuriser et ralentir les véhicules. Les raisons d'une modération, et non d'une légalisation en zone 30, sont principalement dues aux exigences cantonales en matière de législation et à la récente hiérarchie du réseau TIM pour AggloY.

Toutefois, par soucis de bienveillance, la Municipalité a confirmé par un courrier envoyé le 24 novembre, le respect des mêmes critères qu'une zone 30. 1 : V85 à 38 km/h pour le 85% des véhicules doivent circuler à une vitesse égale ou inférieure à 38 km/h. Voyez qu'on n'a quand même pas fait, comme l'a dit Mme la Conseillère, rien fait pour Graveline, et je peux vous dire qu'au Canton, ils nous ont envoyé l'examen préalable approuvé et positif.

Voilà. Je pense que le prix - je reviens encore une fois sur le prix - Graveline et la partie sud, les 250 mètres de long dans les terrains de mauvaises qualités : nappe phréatiques, quasiment à la hauteur des terrains, au niveau du terrain et complications liées à la présence de la voie CFF. C'est tous des arguments qui penchent pour cette augmentation après 16 ans pour faire ce préavis à 32 millions.

Alors si la Commune vous dit qu'elle n'aura pas les moyens de se payer cette route, alors je pense que vous avez fait des faux calculs et que vous n'avez aucune idée sur un budget de 270 millions à la Commune d'Yverdon. La Commune d'Yverdon avait un plan des investissements faramineux. On a déjà fait deux réductions du plan des investissements. Mais ce plan des investissements est encore à 300 millions et il faudra bien qu'on y aille de l'avant !

Voilà, pour l'instant, je pense que je vais m'arrêter. J'ai encore ici peut-être une réponse à vous donner quand on dit que pour les perpendiculaires on n'a rien fait du tout. On a fait pour le

carrefour jonction, ouverture 2018, on va mettre des feux. Carrefour de la Sallaz – Sciences : feux déjà installés équipés pour les futures charges de trafic. Avenue Pierre-de-Savoie, cœur du quartier, il y a la préparation du dossier - avant-projet en 2017. Chemin de Roseyres : c'est en route. Rue de Graveline : je viens d'en parler. Valentin – Midi : à déterminer par le plan de circulation - préparation du dossier. Roger-de-Guimps : hors enquête. Moulins, Kiener et Midi : hors enquête, mais nous allons prendre, si le préavis - ce que j'espère - est accepté ce soir, d'entrée au début de l'année prochaine, une mobilité douce sur Kiener. C'est en dehors de la route, de l'autre côté de la lignée d'arbres, on va faire une mobilité pour les vélos et les piétons. Vous m'avouerez que cette rue Kiener, avec des poussettes et des piétons, est vraiment dangereuse et on ne veut pas attendre qu'il y ait un accident pour refaire cette avenue Kiener.

J'ai encore, les grandes lignes de circulation ont été définies par le concept TIM en 2015. Les avant-projets d'aménagements ainsi que leur planification seront connus en 2017 avec le plan des circulations. Je ne peux pas vous donner plus d'informations, mais toutes les rues ont été prises au sérieux, et il nous faut absolument avancer avec cette route de contournement.

Le prix du terrain pour M. FREYMOND, il est à CHF 170.-, vous avez calculé à CHF 176.-, vous avez fait une division - disons 170 - il est basé sur le même prix qu'on a acheté le terrain à BALLESTRAZ aux Parties. Donc ce n'est pas un prix fantaisiste, on a, par équité, entre les vendeurs de terrain, il y a BALLESTRAZ pour les Parties, et on a acheté le même prix à CHF 170.- le m².

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors je remercie M. le Municipal de nous avoir livré toutes ces informations.

En préambule, je pense qu'il a mal compris nos interventions, nous n'avons absolument pas attaqué la Municipalité sur le prix de la route, puisque la Municipalité a toujours annoncé que la route coûterait ces 32-35 millions, je pense que ce n'était pas à la Municipalité d'expliquer pourquoi les initiants s'étaient trompés dans le prix de cet ouvrage. Nous avons ce prix-là, cet élément.

Je me permets juste de réagir sur le prix, de la comparaison que vous faites entre le prix d'achat de terrains en zone agricole non légalisée et non équipée avec la zone de BALLESTRAZ qui, sauf erreur, n'était pas du tout en zone agricole mais qui était en zone constructible, donc actuellement on est quand même dans des situations complètement différentes.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi, je suis très étonnée qu'on en reste à une voix qui ne concerne qu'un quartier. On a l'impression qu'il n'y a que ce quartier, il n'y a que ce côté-ci, ce tronçon de quartier, qui va bénéficier de ceci ou qui va avoir des préjudices.

Mais si vous aviez, et les commissaires avaient la possibilité de le faire savoir aux Conseillers- ce concept TIM - je vous lis juste quelques aspects : « avec la route de contournement, le nombre de voitures qui baisse en ville ». Est-ce que vous vous êtes penchés sur cet objet ? Je crois quand même que la majorité de nos concitoyens n'habitent pas à côté du Centre Sportif. Evidemment qu'on traverse des quartiers habités, mais bien moins que la rue du Midi. Est-ce que vous avez pensé une fois au soulagement de la rue du Midi avec la route de contournement ? Je ne crois pas.

On fera, en plus, sur la rue du Midi, et vous le savez, des pistes cyclables - de vraies pistes cyclables - qu'on attend depuis très longtemps. De chaque côté de la route de contournement - et ça été très fort dans les débats que nous avons eus à ce sujet - nous avons demandé des pistes cyclables en dehors des voies de circulation. Vous les avez ces pistes cyclables. Et ceux qui crient le plus fort pour avoir ces pistes, qu'est-ce qu'ils font maintenant, ils s'opposent parce qu'on va dépenser de l'argent pour les faire. Il faut m'expliquer comment ça se passe...

Au bout du quartier Pierre-de-Savoie, on va faire une place de jeux, on va faire un endroit agréable pour les habitants, et c'est un mal de faire ça ? Les noues ne sont pas créées -les noues où on recueille l'eau de surface- ne sont pas faites pour la route : ce n'est pas la route qui les crée, ce sont les problèmes de non assimilation de l'eau par le sol. C'est cela qui crée ceci.

Les gains de véhicules ? Je vous donne juste quelques endroits où ça va faire baisser la circulation : ce n'est pas moi qui le dis, c'est Transitec - dans le rapport TIM. Dans le quartier Bel-Air / pont de Gleyres / rue des Remparts, jusqu'à 6'000 véhicules en moins par jour, sur la route de Lausanne / l'avenue des Bains, moins de 9'000 ; sur l'axe Prés-du-Lac / pont des Cygnes, moins 4'000, sur la rue de Montagny, moins 3'000 véhicules - c'est toujours par jour, vous l'avez compris, et sur l'axe du Midi / chemin de la Sallaz, moins 5'000 véhicules. Est-ce que ces habitants-là ne méritent pas aussi d'avoir moins de véhicules ? Je crois que c'est le cas, et je vous invite à voter pour cette route, qui fera le bonheur de certains de nos habitants et même de beaucoup de nos habitants.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Juste une brève intervention sur deux points.

D'abord pour répondre précisément à la question du « pourquoi pas d'expropriation ». Pour plusieurs raisons. D'abord parce que la voie de l'expropriation est une voie judiciaire qui ouvre la possibilité à des oppositions et donc à la voie judiciaire. Par voie de conséquence, cela peut prendre beaucoup de temps. Nous souhaiterions pouvoir construire cette route de contournement quand même plus rapidement, parce que le peuple l'a demandé.

Il n'y a donc pas de raison, s'il y a une autre voie, de partir dans une voie qui peut être compliquée. Et celle-là peut l'être. Nous avons un précédent avec une autre affaire, qui nous a empêchés, du reste pendant longtemps, de pouvoir travailler sur le plan de quartier des Parties.

Par voie de conséquence, dans la mesure où il y a une autre possibilité, qui était celle de négocier avec M. FREYMOND, il n'y avait pas de raison de ne pas entrer dans la voie de la négociation, ce d'autant, que nous avons négocié un prix correct, puisque c'est le prix - c'est le même prix - que le prix des terrains qui se vendent sur le périmètre du plan de quartier des Parties, c'est dire s'il n'y a aucune exagération dans le prix au m², que nous achetons à M. FREYMOND.

Et puis, il y a aussi autre chose. Dans la mesure où il nous était possible de négocier, il nous était possible de trouver un prix correct, il n'y avait aucune raison de se fâcher, inutilement, avec quelqu'un avec lequel nous souhaitons travailler.

Votre crainte, M. le Conseiller PILLONEL, de favoriser le plan de quartier Roseyres est fautive. Parce qu'il n'est pas question de favoriser un plan de quartier plutôt qu'un autre. Le plan de quartier des Roseyres entre dans notre planification. C'est un plan de quartier parmi d'autres, traité selon le principe de la priorité, ce qui veut dire que nous avons des plans de quartier qui sont avancés et sur lesquels nous continuons de travailler. Si l'on prend le Coteau Est qui, est un plan de quartier très avancé, il ne va souffrir d'aucun arrêt, même si nous nous intéressons au plan de quartier des Roseyres. Il y a les plans de quartier Gare - Lac qui sont une priorité pour la Ville qui sont en cours et qui vont continuer. Et il y en a d'autres, vous savez que nous en avons une dizaine - je ne veux pas faire toute la liste maintenant - mais le plan de quartier des Roseyres en est un de plus, qui vient se rajouter à cette liste.

Ce plan de quartier est important aussi, parce que la Ville se développera même si nous avons un coup d'arrêt avec la nouvelle LAT, nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Même si nous avons ce coup d'arrêt, il n'en demeure pas moins que nous allons continuer de nous développer et que les générations futures continueront de développer cette Ville et que nous arriverons bien à développer également le plan de quartier des Roseyres parce qu'il le faudra ! Parce que c'est une partie de la Ville qui va se développer.

Alors je vous rassure, M. le Conseiller, nous n'allons pas favoriser un plan de quartier plutôt que d'autres. Les plans de quartier arrivent l'un après l'autre et nous travaillons dessus. Si nous pouvions travailler sur tous en même temps, ce qui n'est pas le cas, nous le ferions. Nous avons établi des priorités, nous suivons nos priorités et il n'y a pas de crainte à avoir sur ce chapitre-là. Voilà ce que je voulais vous dire pour vous rassurer.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

J'aurais voulu une précision concernant le montant. Notamment la question de l'achat de la parcelle à un CHF 1'200'000 qui est en fait - si j'ai bien compris le préavis - en fait une réserve et non pas un achat.

En commission, il avait été indiqué - si je ne me trompe pas - qu'en fait M. FREYMOND cédait la parcelle qui permettait la construction de la route, à la condition qu'il puisse réaliser son plan de quartier et si tel n'était pas le cas, il demandait, à ce moment-là, que la Commune verse CHF 1'200'000.- au titre de dédommagement pour le fait qu'il n'ait pas pu réaliser son projet de construction.

J'aurai voulu avoir une précision parce que si tel était bien le cas, je ne vois pas pourquoi il s'agirait de provisionner CHF 1'200'000 et donc de le prévoir dans le préavis. Je pense que si effectivement d'ici 10 ans, 15 ans, 20 ans, je ne sais pas dans quel délai d'ailleurs - on n'a pas pu nous répondre en commission -, le projet du propriétaire ne pouvait se concrétiser, il sera toujours temps pour la Municipalité de venir demander un crédit de 1,2 million pour dédommager le propriétaire foncier.

Donc si la réponse à la question est qu'effectivement, c'est bien en ces termes que les négociations ont été conduites, je proposerais un amendement à cet article en retranchant les CHF 1'200'000.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est pas demandée.

Vous déposez un amendement, M. le Conseiller ?

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Oui, M. le Président, je propose l'amendement suivant :

Article 2 Un crédit d'investissement de Fr. 31'040'000.- lui est accordé à cet effet ;
amendé :

M. le Président Stéphane BALET :

Proposition amendement

Donc nous sommes en présence d'un amendement.

Discussion sur
amendement

J'ouvre la discussion sur l'amendement proposé.

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

Je vous demande de ne pas accepter cet amendement.

Il est en train de débâter notre préavis et on aura des problèmes plus loin parce qu'il y a une relocalisation du projet des locaux FREYMOND du côté de la plaine de l'Orbe. Il y a beaucoup de problèmes qui ont été négociés, travaillés et acceptés. Le plan de quartier - si vous pensez que M. FREYMOND vend ses terrains pour faire un plan de quartier qui devra attendre vingt ans avant de se réaliser - je crois alors que vous êtes vraiment, vraiment en retard.

Alors ne proposez pas des choses qui sont irréalisables !

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Juste un complément, c'est que la route va passer sur le terrain de M. FREYMOND et on ne peut pas construire sur quelque chose qui ne nous appartient pas, tout simplement. Donc c'est pour cela qu'on est obligé d'acheter.

Alors le temps pour qu'on puisse l'acquérir va dépendre des tractations qu'on aura avec lui, mais pour pouvoir construire la route on est obligé d'être propriétaire du terrain parce qu'on ne va pas construire chez le voisin malheureusement.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je suis désolé d'insister mais je ne comprends pas de quoi on nous parle.

Soit on achète cette parcelle CHF 1'200'000 et puis à ce moment ce n'est pas une réserve et alors on vote les 32 millions.

Soit il n'y a pas de raison d'acheter, à l'heure actuelle, ladite parcelle, et à ce moment-là il n'y a pas besoin de prévoir ces CHF 1'200'000 dans le préavis. Charge est toujours possible de revenir devant ce Conseil si effectivement les négociations devaient se préciser pour demander le crédit le cas échéant. Mais encore une fois, en commission on a posé la question de savoir s'il y avait un délai dans lequel il était convenu de verser ces CHF 1'200'000 si le projet ne venait pas à jour et on ne nous a pas donné de réponse.

Donc je maintiens mon amendement.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD

Du côté du groupe PLR et Centre Droite c'est plutôt la proposition d'amendement qui n'est pas suffisamment claire et pour des questions d'unité de matière, pour des questions de négociations également qui ont été menées, ce projet est ficelé. Dès lors, notre groupe s'oppose et refusera, en fait, l'amendement qui nous est proposé par notre collègue VALCESCHINI en sachant que lorsqu'on vote un budget c'est une autorisation de dépenser.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement pour l'article 2.

Nous allons voter. Je vous propose peut-être juste de vous rappeler l'amendement. Donc, il s'agit de retrancher 1,2 million. Donc un crédit d'investissement 31'040'000 francs lui est accordé à cet effet. C'est l'amendement qui est proposé.

Vote sur amendement

L'amendement est refusé à une évidente majorité.

Je vous propose maintenant de voter pour l'article 2, sauf si vous souhaitez encore en discuter.

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

L'article 5 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 7

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 7 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 8

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 8 est accepté à une large majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.26PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du tronçon de l'Avenue des Trois-Lacs, entre le km 900 et le km 1'900, soumis à l'enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016, ainsi que la mise en place du système d'évacuation des eaux pluviales, incluant les modifications légères pour l'adaptation du projet à la future route de contournement ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 32'240'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1467, et amortie selon le chapitre « Amortissements et charges

annuelles » ;

Article 4 : Les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016 sont adoptées ;

Article 5 : La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée ;

Article 6 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'étude en vue de l'élaboration des secteurs centre et ouest ;

Article 7 : Un crédit d'étude de frs 1'590'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 8 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9407 et amortie sur une durée de 5 ans.

11. PRÉAVIS
N° PR16.27PR

CONCERNANT L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES ALIÉNATIONS DES PARTS COMMUNALES À LA COPROPRIÉTÉ DU PST.
RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Gildo DALL'AGLIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.27PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de donner le consentement de la Commune aux aliénations, par la copropriété du Parc Scientifique et Technologique, de parcelles à détacher de celle appartenant à la copropriété précitée dans le périmètre du PST. Cette autorisation porte sur le choix de l'acquéreur et sur les conditions de la vente, étant entendu que le

prix de vente sera de l'ordre de CHF 240.-/m² pour les terrains équipés. Elle viendra à échéance six mois après la fin de la législature 2016-2021. Chaque opération fera l'objet d'une communication à la Préfecture (article 142 de la loi sur les communes) et au Conseil communal ;

Article 2 : d'attribuer la quote-part du produit de la vente des parcelles du PST revenant à la Commune à l'amortissement des frais d'équipement, soit plus précisément de la quote-part de la Commune aux frais d'équipement à la charge de la copropriété du PST, et, pour le solde, à un fonds spécial qui sera utilisé par la Commune pour l'acquisition de parcelles dont elle deviendra seule propriétaire aux fins de les grever de droits de superficie.

**12. PRÉAVIS
N° PR16.28PR**

L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ D'UNE AUTORISATION GÉNÉRALE DE STATUER SUR LES ALIÉNATIONS ET LES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES, AINSI QUE SUR L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières, M. Gildo DALL'AGLIO ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Proposition amendement
nouvel article 4*

Nous sommes en présence d'un amendement de la commission, soit d'ajouter un article 4 :

Article 4 de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la
nouveau : commission des affaires immobilières, la liste exhaustive des affaires traitées avec leurs coûts, dans le cadre des articles 1 à 3 du présent préavis.

La discussion sur cette proposition d'amendement est ouverte.

*Discussion sur
amendement*

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je m'exprime au nom de la Commission des finances pour proposer un sous-amendement à l'amendement de la Commission des affaires immobilières.

Les aliénations immobilières relèvent clairement de la compétence de la commission responsable. Elles peuvent toutefois, de même que les prises de participation dans des sociétés commerciales, avoir des incidences non négligeables sur les finances communales.

La Commission des finances serait donc heureuse de bénéficier des mêmes informations que la

*Proposition
sous-amendement*

Commission des affaires immobilières et vous propose donc, l'amendement suivant :
de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la Commission des affaires immobilières **et de la Commission des finances** - c'est le sous-amendement - la liste exhaustive... (le reste sans changement).

La Commission des finances vous prie donc d'accepter et le sous-amendement et l'amendement.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un sous-amendement.

Conformément à l'usage, nous allons d'ailleurs ouvrir la discussion d'abord sur la prise en considération de ce sous-amendement.

La parole est ouverte.

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

La Municipalité se rallie à ce sous-amendement, amendement, tel que l'a dit notre Conseiller M. HUNKELER.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion concernant le sous-amendement est actuellement ouverte.

Très bien parce que comme dans chaque cas de figure, si vous vous souvenez toutes les discussions qu'on a eues au sujet de ces sous-amendements et amendements. Alors, je maîtrise parfaitement la situation. Donc on va d'abord voter le sous-amendement. Une fois qu'il sera accepté ou pas, on verra, nous parlerons de l'amendement lui-même. Voilà pour enfin accepter le préavis dans son ensemble.

Donc nous allons voter sur le sous-amendement que je vais vous relire :

de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la Commission des affaires immobilières **et de la Commission des finances**, la liste exhaustive des affaires traitées avec leurs coûts, dans le cadre des articles 1 à 3 du présent préavis.

***Vote sur
sous-amendement***

Le sous-amendement est accepté à l'unanimité.

Donc il s'agit maintenant d'accepter l'amendement tel qu'il est formulé, il ne change rien du tout, mais enfin on doit l'accepter quand même. Donc je le répète, l'amendement devient :

de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la Commission des affaires immobilières et de la Commission des finances, la liste exhaustive des affaires traitées avec leurs coûts, dans le cadre des articles 1 à 3 du présent préavis.

Vote sur amendement

L'amendement est accepté.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote*

La parole n'étant plus demandée, nous votons.

Le PR16.28PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2016-2021, pour les aliénations d'immeubles ou de droits immobiliers dont la valeur n'excède pas CHF 250'000.- par objet, charges éventuelles comprises ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer, venant à échéance six mois après la fin de la législature 2016-2021 pour les acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers ou de participations dans des sociétés immobilières, avec un plafond du compte général arrêté à CHF 5'000'000.- pour la durée de la législature. Pour les acquisitions supérieures à CHF 500'000.- par objet, la Municipalité devra obtenir l'accord préalable de la Commission des affaires immobilières désignée par le Conseil communal ;

Article 3 : d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer venant à échéance six mois après la fin de la législature 2016-2021, pour les aliénations et les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales (à l'exclusion des sociétés immobilières), jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par objet, avec un plafond du compte général arrêté à CHF 200'000.- pour la durée de la législature.

Article 4 nouveau : de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la commission des affaires immobilières et la commission des finances, la liste exhaustive des affaires traitées avec leurs coûts, dans le cadre des articles 1 à 3 du présent préavis.

13. PRÉAVIS
N° PR16.29PR

CONCERNANT LA FIXATION DU PLAFOND EN MATIÈRE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021.

RAPPORTEUR : PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances M. Pierre HUNKELER souligne que le préavis reçu est clair et solidement argumenté au sujet de cette importante, très importante augmentation du plafond d'endettement qui correspond quelque peu aux crédits que nous avons ou allons voter ce soir. Il remercie au passage la Municipalité pour la qualité du préavis présenté. Comme tous les arguments se trouvaient bien explicités, la Commission des finances a pu se contenter d'un rapport très succinct. Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Les projections d'endettement sur cette législature battent les records, signe d'une nécessité cyclique d'investissements massifs dans notre Ville qui semblent être nécessaires ces prochaines années. Signe aussi d'un manque d'investissements durant ces dernières années.

Cependant, c'est aussi le moment de s'interroger sur l'importance des projets et la priorité des investissements. Sans oublier que si les taux d'intérêts sont bas aujourd'hui, rien ne sera garanti,

Discussion sur article 1

à leurs échéances, dans dix ou vingt ans.

Il faudra bien se rendre compte que nous serons obligés de rentrer dans une période d'abaissement de la dette dans quelques années pour éviter une surchauffe financière de la Ville. Il est donc primordial de faire passer les projets importants durant cette législature et de ne pas gaspiller l'argent des deniers publics dans des projets fantaisistes.

Le groupe UDC est partagé sur ce plafond, jugeant de la nécessité de faire certains investissements. Nous rendons donc attentive la Municipalité sur les priorités qu'elle entend donner dans le futur avec comme objectif, le maintien au plus bas de l'endettement communal suivant ainsi l'avis de la Commission des finances.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR16.29PR est accepté avec une abstention.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : de fixer le plafond d'endettement à CHF 383 millions pour la durée de la législature 2016-2021 ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini dans l'article 1 des présentes conclusions, sous forme d'emprunts et de cautions, cela au mieux des intérêts de la commune.

**14. PRÉAVIS
N° PR16.31PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 62'000'000.- POUR LA RÉALISATION DU NOUVEAU COLLÈGE SECONDAIRE DES RIVES ET POUR L'EXTENSION DE LA CASERNE SDIS NV / PNV SUR LE SITE DES ANCIENS ARSENAUX.

RAPPORTEUR : M. GIANCARLO VALCESCHINI

Composition de la commission

MM. les Conseillers Jean-Claude DYENS, Pascal GAFNER, Cédric PILLONEL, Giancarlo VALCESCHINI, Laurent VUITHIER, Julien WICKI (excusé lors de la 1^{ère} séance) et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Giancarlo VALCESCHINI souligne que la commission a eu l'occasion d'examiner avec le plus grand soin le préavis PR16.31PR. Préavis dont elle tient à relever l'excellente qualité et également à remercier les services et les Municipaux qui ont participé aux deux séances au cours desquelles de nombreuses questions ont pu être examinées et traitées.

Il donne ensuite lecture des conclusions du rapport et des vœux de la commission.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

Afin de corriger l'erreur dans la numérotation des articles, je vous prie de considérer que le premier article 1 reste article 1, que le deuxième article 1 devienne article 2, que l'article 2 devienne article 3, et ainsi de suite jusqu'à l'article 4, histoire qu'on se comprenne tous, voilà.

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Historique ! Tel est le qualificatif que l'on peut utiliser pour le montant de 62 millions de francs qui nous est demandé ce soir pour la réalisation du nouveau collège secondaire des Rives et pour l'extension de la caserne Service incendie et Police Nord Vaudois.

Le groupe PLR et Centre Droite tient à saluer d'une part la qualité du contenu du préavis municipal, et d'autre part la qualité du travail réalisé par la commission.

Notre groupe s'est toutefois penché sur la question du « pour cent culturel ». Pour rappel, ce principe est inscrit dans le règlement municipal annexé à la communication 12.11 du 21 décembre 2012. Il stipule que pour toute construction nouvelle égale ou supérieure à CHF 500'000.-, 1% du coût des travaux est consacré à la création et à l'intégration d'œuvres d'art.

Pour des constructions de petite et moyenne dimensions, cela représente au bas mot quelques milliers ou dizaines de milliers de francs. En revanche, dans le cas du préavis concernant le nouveau collège des Rives, le montant du « pour cent culturel » est budgété à CHF 450'000, somme conséquente, vous en conviendrez.

Si notre groupe ne s'oppose pas foncièrement au « pour cent culturel », il rappelle que le règlement municipal précise ce qui suit :

« Exceptionnellement, au cas où la réalisation d'une œuvre artistique ne serait pas jugée opportune, la Municipalité peut prendre la décision de faire appliquer ou non ce règlement. Sa décision n'est pas susceptible de recours ».

Compte tenu des défis financiers que notre Commune devra relever ces prochaines années, on pourrait imaginer que seule une partie du montant soit utilisée, ou encore que le principe de « joindre l'utile à l'agréable » soit appliqué, avec une œuvre artistique qui s'intègre dans l'architecture du collège et amène, par exemple, une plus-value en termes d'éclairage.

Le groupe PLR et Centre Droite souhaite donc connaître quelles sont les intentions de la Municipalité au sujet du « pour cent culturel » dans le cadre de la construction du nouveau collège des Rives.

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

Ce « pour cent culturel » il faut le garder. Mais il faut laisser à la Municipalité - comme le règlement nous l'autorise - de manœuvrer et de mettre en partie ou tout, mais il ne faut pas figer

la situation de manière irréversible.

J'ai ma collègue qui veut rajouter quelque chose.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Il faut bien avouer tout de même qu'en 2012, lorsque la Municipalité vous a fait part du règlement qu'elle avait adopté - c'était une communication du 21 décembre 2012 - personne n'avait imaginé que nous pourrions partir sur un projet aussi important et que ce « pour cent culturel » pourrait se transformer en CHF 450'000 vu le montant du projet.

Aujourd'hui, il est vrai, nous sommes devant cette réalité, c'est-à-dire un montant énorme qui doit être affecté à une œuvre d'art. Ce montant énorme paraît, à priori, relativement disproportionné.

Il est vrai que le règlement adopté par le Conseil municipal permet à la Municipalité - comme l'a relevé M. le Conseiller BERNHARD - d'examiner l'opportunité de cette dépense.

Pour l'instant, ce que nous vous proposons, c'est de maintenir ce « pour cent culturel », de ne pas le retrancher parce que nous pourrions décider que ce « pour cent » pourrait être en tout ou partie affecté à autre chose, c'est-à-dire peut-être à un dépassement - ce que nous ne souhaitons pas, je tiens tout de suite à le dire et ce que nous n'envisageons pas, mais qui peut arriver comme cela s'est vu par le passé. Par voie de conséquence, nous aimerions pouvoir garder cette espèce de coussin, si je puis dire les choses ainsi.

Ainsi, si nous ne dépassions aucunement - ce qui est parfaitement souhaité, qui est le but visé - le montant du crédit demandé, nous pourrions envisager d'affecter tout ou partie de ce montant à une œuvre d'art ou plusieurs œuvres d'art. Nous pourrions aussi envisager de faire participer les élèves de l'école à un projet interactif avec un choix fait par les élèves. Enfin toutes sortes de choses, et s'il le souhaite mon collègue à JECOS peut peut-être vous en parler.

Donc, on peut imaginer toutes sortes de choses. Mais il est trop tôt pour le faire et il est vrai que nous avons été, un tout petit peu tout de même, effarés par le montant que cela donnait avec un crédit demandé aussi important. Et il faudra quand même s'interroger aussi sur son devenir.

Il faudra peut-être aussi faire ce qui était indiqué dans la communication et qui peut-être n'a pas été fait, c'est-à-dire prévoir un règlement d'application et je pense que nous allons nous y mettre très rapidement après ce Conseil parce qu'on voit tout d'un coup, sur un projet, qu'on peut être un peu dépassé, si je puis dire les choses ainsi, et que ce règlement d'application nous fait un peu défaut parce qu'il aurait fallu prévoir, à l'époque - soyons quand même clair - il aurait fallu prévoir une dégression des paliers ou un montant dégressif suivant la somme, mais encore une fois, en 2012, personne n'envisageait manifestement encore que nous pourrions venir devant ce Conseil avec des sommes aussi importantes.

Donc voilà, nous souhaiterions pouvoir conserver ce « pour cent culturel » à supposer que l'un d'entre vous ait l'idée d'en proposer sa suppression afin de nous permettre de décider de l'opportunité de l'utiliser ou non. Nous vous tiendrons naturellement au courant.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Alors, moi aussi je voulais intervenir sur ce sujet-là en tant que Présidente de la Commission d'achat des œuvres d'art, vous dire justement que, comme ma collègue vient de le dire, la Municipalité vous encourage à garder dans le budget global, ces CHF 500'000 et c'est vrai qu'effectivement des directives devront être mises en place autour de ce fonds. Je voulais préciser un petit peu, M. Maximilien BERNHARD, les intentions de la Municipalité.

En préambule, je voulais aussi vous donner un petit historique de la question de l'art autour des bâtiments. De tous temps, il y a eu ce qu'on appelle - et je crois que du coup, je me permets ça pour mettre les choses à plat - de tous temps, il y a eu ce qu'on appelle la décoration artistique

dans les bâtiments et dans l'espace public. Pensez à l'usage ornemental de carreaux de faïences dans le monde musulman. Pensez aux représentations sur des pierres taillées en-dessus des colonnes grecques. Pensez aux tapisseries dans les châteaux, aux bustes et autres statues dans les parcs. Bref, l'art est de tous temps dans les constructions et dans les espaces publics.

J'en viens au 20^{ème} siècle - et là je remercie d'ores et déjà Karine TISSOT pour son aide autour de ces quelques éléments de réflexion - au 20^{ème} siècle, nous sommes dans un courant architectural et artistique qui s'appelle le « Kunst am Bau ». Ja, genau, le « Kunst am Bau » qui est en fait littéralement « l'art dans la construction ». Le « Kunst am Bau » a pour fonction de reconnaître l'importance de la présence d'œuvres d'art sur un territoire, de reconnaître le rôle des artistes dans la société et d'enrichir - et c'est extrêmement important - d'enrichir le patrimoine d'une ville.

En gros, nous ne sommes plus dans un esprit ou nous faisons ici ou là, au gré des possibilités financières, des acquisitions et une mise en place artistique. En gros, nous systématisons une relation entre le bâti et l'art. Nous ne sommes pas à un « one shot ». En gros, on rend l'art accessible, libre d'accès à toutes et à tous, il n'est pas clôturé au fond d'un parc, il n'est pas dans un bâtiment de riche propriétaire, il est accessible à toutes et à tous dans des bâtiments publics, dans des espaces publics, et c'est un point extrêmement important.

Zurich a été pionnière sur cette thématique-là et a mis ça en place par le biais d'une décision municipale en 1941. 1950 à Genève, puis systématisée, notamment dans le canton de Vaud, en 1974 et dans tout la Suisse. A Yverdon, ce fonds est actif depuis 2012.

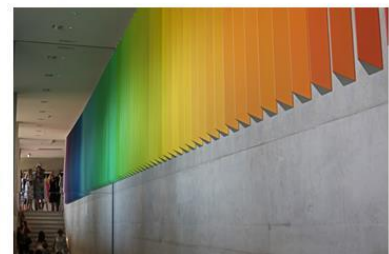
Quelques mots sur la procédure qui a été mise en place - même si effectivement des directives devront être affinées - les artistes sont sélectionnés suite à un concours, un jury compétent est alors formé pour désigner les projets lauréats, une importance est donnée au projet - et ce sera le cas dans ce projet-là, M. Maximilien BERNHARD - l'importance donnée, sera donnée au projet qui s'intègre dans le bâtiment et ne soit pas déconnecté de lui.

Si l'entier de la somme n'est pas utilisé, cela est remis dans le fonds global et du coup permettra l'acquisition d'œuvres pour le milieu urbain, par exemple des parcs. J'avais prévu quelques petits exemples et je me suis dit - malgré le fait que vous faites un petit peu de bruit, on va dire ça comme ça - je me suis dit que ça allait un petit peu égayer cette séance qui est peut-être un petit peu lourde - on a passé beaucoup de temps à parler de km/h, etc. et de grosses sommes - je me suis dit que j'allais vous montrer un peu des exemples que nous avons trouvés autour de l'art en milieu scolaire, pour vous montrer ce que cela pourrait être.

Centre d'enseignement professionnel, Yverdon-les-Bains
1998 - Daniel Schlaepfer
6 murs avec enduits teintés et fibres optiques - nuée d'étoile



Complexe scolaire intercommunal, Le-Sapay (GE)
2016 - Par l'artiste «Le Gentil Garçon»
Enfilade de prismes chromatiques



Ici vous avez un premier exemple, qui se tient - oh dis donc ! - à Yverdon, au Centre d'enseignement professionnel qui a été créé en 1998, donc il y a déjà un petit moment. Ici, vous voyez un des six murs qui a été enduit d'un matériau sombre dont derrière vous pouvez voir des petits points blancs qui sont en fait des LED, des fibres optiques qui remontent jusqu'au toit du bâtiment et qui envoie la lumière du ciel dans les murs du bâtiment. C'est le premier exemple.

Deuxième exemple, qui vient de Genève, du côté de Le-Sapay, toujours complexe scolaire, avec

ce prisme. Ces différents prismes qui sont alignés tout le long d'un couloir et qu'on peut voir de deux différents côtés.

HEAD, Genève
2011 - Annelore Schneider du Collectif Fact
Exemple de signalétique



Parc public, Genève
2007 - Alexandre Joly
Jardin sonore



Un autre exemple, ici où ils ont travaillé sur la signalétique. Donc, on peut mettre des œuvres d'art, on peut aussi faire un usage encore plus utilitaire, on pourrait dire ça comme ça, avec les questions de signalétique. Vous voyez du coup cet exemple-là.

Un autre exemple, par contre là d'espace public, donc à l'extérieur, pour les enfants. Donc, là c'est un exemple de jardin sonore à Genève. Un jardin sonore où il y avait différents bruits que les enfants pouvaient découvrir. Donc là on voit vraiment que ça apporte un plus à une démarche d'un espace de jeux pour enfants, où il y a un plus autour de la découverte d'un enfant. Vous voyez une cabane où les enfants peuvent se dire des mots, d'une cabane à l'autre. Vous voyez des bâtons de pluie solaire où les enfants peuvent entendre le soleil et le bruit du vent. Vous voyez ensuite un rocher vibrant dont les enfants croient qu'il respire.

Salles de gymnastique, Martigny
2011 - Maria Ceppi
Rideau coloré



Et voici le dernier exemple, une fresque qui a été faite de manière participative avec des élèves. Et ce sera aussi potentiellement le souci qu'on aura, cette volonté qu'on aura dans ce projet de collège. Ici donc, une toile qui est posée sur ces structures amovibles qui séparent les salles de gym.

Voilà quelques exemples, qui pour ma part, je trouvais intéressants. Je voulais vous dire aussi - je reprends mes notes - en conclusion que c'est une pratique courante, Mesdames et Messieurs, et depuis fort, fort longtemps.

Je voulais aussi vous dire que CHF 500'000 francs, oui ça peut paraître une somme considérable, une somme qui a d'ailleurs été déjà rabotée, mais elle est à la mesure de la construction, « Bigre ! », Mesdames et Messieurs, ce n'est pas tous les jours qu'on fait un collège comme celui-là. C'est même d'ailleurs la première fois que nous avons un montant aussi énorme. C'est une réalisation, voilà, qu'on ne fait pas tous les jours et si on ne fait pas ce type de choses, ce type d'aménagements, quand est-ce qu'on le fait, au final ?

Je voulais aussi conclure en disant finalement que ce type de démarche artistique dans un milieu scolaire est une véritable inspiration pour nos enfants. C'est un lieu qui va être voué à élever les

enfants. Alors, élever dans le sens éduquer, instruire, car c'est une école mais aussi élever pour les hisser, les rendre plus haut que nous, les pousser à être meilleurs que nous. Et là, je crois, que c'est une question de civilisation et je vous invite encore une fois à accepter ces CHF 500'000 et à accepter le bien-fondé de cette démarche-là. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions, Monsieur, je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

J'aimerais juste un éclaircissement.

Mme la Municipale Gloria CAPT nous annonce que ce montant doit rester dans le préavis - chose que je peux comprendre - et qu'il pourrait être éventuellement utilisé pour un dépassement - que l'on ne souhaite pas, tous - et Mme TANNER vient nous dire maintenant que ce montant serait utilisé dans un fonds.

J'aimerais juste qu'on nous éclaircisse. Cela va où ? Est-ce que ça reste en réserve sur compétence municipale, ça on a bien compris, mais si on ne l'utilise pas, l'argent va où ? Et s'il reste chez nous - respectivement - il n'est pas dépensé.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je me permets de rebondir sur ce que vient de dire mon préopinant parce que mon intervention allait dans la même direction.

J'ai ressorti le règlement d'introduction du « pour cent culturel », il est clairement spécifié, et je vous lis l'article 4 en entier :

« En cas de non utilisation ou d'utilisation partielle du montant prévu pour la réalisation artistique, il ne pourra pas être absorbé dans le budget de construction. Il sera versé dans un fonds de réserve qui servira à l'entretien et à la restauration des œuvres réalisées dans le cadre du pour cent culturel ».

Donc il y a deux réponses qui ont été données par la Municipalité qui dérogent finalement de son propre règlement. Donc si on peut avoir quelques précisions par rapport à ces points-là qui ont été évoqués par la Municipalité sur l'utilisation de ce fonds.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

D'abord pour rebondir sur ce que dit M. le Conseiller GAFNER, ce que j'ai dit ne déroge pas du tout au règlement puisqu'il y figure un article que M. le Conseiller BERNHARD a soulevé - qui a la teneur suivante : « exceptionnellement, au cas où la réalisation d'une œuvre artistique ne serait pas jugée opportune, la Municipalité peut prendre la décision de faire appliquer ou non ce règlement ».

Donc, on voit que la Municipalité a le pouvoir de décider souverainement s'il est opportun d'aller de l'avant avec cette œuvre artistique ou pas. Ce que j'ai dit est tout à fait cohérent. Et du reste la Municipalité décidera bien dans ce cas de ce qu'elle fait de ce montant-là.

Et pour enchaîner sur la deuxième question, s'il ne devait y avoir un surplus. Eh bien, ça n'ira pas dans le fonds forcément, puisque le fonds - comme l'indique le règlement - est plafonné à CHF 100'000. Par voie de conséquence, c'est CHF 100'000 maximum qui iront dans ce fonds à supposer - je n'ai pas le montant - que ce fonds n'ait pas déjà CHF 100'000. Il y a CHF 18'840 - me souffle-t-on - à l'heure actuelle donc c'est la différence jusqu'à CHF 100'000 qui pourrait y aller.

Encore une fois, il est important de laisser ce « pour cent culturel ». Ce « pour cent culturel » pourrait être utilisé pour une œuvre d'art ou non, nous en déciderons à la fin du chantier, une fois connu les chiffres parce que cela nous permettra d'avoir une meilleure vision et puis nous examinerons également l'opportunité de dépenser un tel montant puisque le règlement n'avait

pas prévu une dégression mais que l'on voit que la Municipalité est souveraine et peut décider d'affecter un montant inférieur. Nous déciderons donc à ce moment-là si nous utilisons tout ou partie pour une œuvre d'art et comment. Et si nous faisons un concours, si nous faisons participer les élèves ou si nous faisons les deux, tout cela sera décidé à la fin et comme pour le reste, la transparence sera absolue et nous reviendrons vers vous, à la fin du chantier, pour vous dire ce qui l'en est.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte à l'article 1.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec deux abstentions.

Discussion sur article 2

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Daniel COHAND :

Je me suis intéressé - pour des raisons personnelles et que personnellement je considère comme parfaitement honorables - à ce projet. Comme on nous l'a dit, ce projet sera emblématique dans la mesure où il est la première construction d'importance à Gare - Lac et il servira, un petit peu, de référent.

Alors c'était intéressant de comparer les différents projets qui ont été lauréats dans ce concours et qui présentent de grandes différences. On en a donc retenu un, dont j'espère qu'il sera une telle réussite, qu'il répondra aux questions que nous venons d'aborder concernant l'œuvre d'art, c'est que l'architecte sera le premier à reconnaître que son œuvre est l'œuvre d'art, l'œuvre artistique dont nous avons besoin et cela permettra d'utiliser l'argent pour réaliser jusqu'au bout ce projet.

Je me suis intéressé à un autre aspect, c'est celui lié à l'optimisation dont parle la commission du préavis et grâce à des plans - dont je dois dire qu'ils sont remarquables, ils étaient clairs - j'ai pu faire un certain nombre de comparaisons entre les plans du projet primé et la réalisation que nous avons aujourd'hui dans les dernières pages du préavis.

Alors, j'aurais une question, c'est de comprendre où il s'est fait des retranchements, où on a fait des aménagements où on a supprimé certaines choses et ceci par rapport au sous-sol. Apparemment, dans le projet de départ, la caserne avait un espace en sous-sol, vraisemblablement pour du parcage destiné aux pompiers. Il y avait également dans le projet du collège, toute une partie en sous-sol, que vous avez dans le préavis, je crois, à la page 38.

Qu'est-ce qu'on a retiré à l'heure actuelle effectivement pour rester dans le cadre du financement de ce projet ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je propose de répondre partiellement et de laisser ensuite ma collègue JAGGI répondre sur le reste, puisqu'au fond vous savez que ce projet est double. C'est un collège, construction d'un collège et d'une extension de la caserne et qu'au fond les deux projets répondent aussi à des analyses différentes.

Alors dans le cadre du collège, nous n'excavons pas le sous-sol. Nous avons songé à un moment donné à faire un abri PC, puisque le Canton demande des abris PC. Nous ne le faisons pas parce que ça a un coût énorme et nous y renonçons.

Un deuxième exemple est le choix des matériaux, des briques avaient été imaginées au départ. Maintenant, on en est venu sur un matériau minéral qui est du reste - à mon sens, mais ça après

c'est une question d'esthétique - de meilleure facture et beaucoup plus intéressant puisque nous avons pu le voir, le toucher, le choisir et je pense que cette économie-là, finalement, est un plus parce que cela rentre beaucoup mieux dans le bâti.

Donc là, par exemple ce sont deux économies immédiates, deux économies assez substantielles auxquelles je peux penser, et puis il y en a quelques petites autres mais qui sont de moindre importance. Voilà pour le collège. Je propose de laisser ma collègue JAGGI WEPF vous dire les optimisations qui ont été faites s'agissant de l'extension de la caserne.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Oui alors, pour la caserne, le tout départ, les premiers projets qu'il y avait, montraient une surface de 1'000 m² supplémentaires dont nous avons réduit, donc elle est réduite de 1'000 m² pour rentrer dans le financement et ainsi avoir quand même un outil - j'entends - adéquat au besoin et de la caserne et de la Police du Nord Vaudois puisque ce sont deux services.

Donc, la caserne c'est des demandes aussi par l'ECA. Vous savez tous, que l'ECA livre des véhicules. Ces véhicules sont toujours plus gros, aujourd'hui on n'a plus de place - je peux vous dire que quand les camions rentrent et si un pompier doit monter sur le camion il doit être complètement couché parce qu'il n'y a plus de place entre le plafond et le camion - donc pour vous montrer que tous les outils qui nous sont livrés par l'ECA deviennent de plus en plus imposants, avec du matériel toujours plus à la pointe mais qui prennent de la place et dont on n'a pas le choix, il faut pouvoir ranger ce matériel, on ne peut pas le laisser dehors. Vous pouvez imaginer qu'un camion qui doit partir en urgence ne peut pas être, comme ce soir, certainement à -2°C dehors et ne pas pouvoir démarrer. Donc on a quand même besoin d'un outil de travail qui tient compte de la nouvelle technologie, des nouveaux camions.

Et puis pour la Police, eh bien, la Ville grandit aussi, on a besoin de toujours plus de place. Donc, on aura un atelier qui permet aussi de réduire toutes les autres surfaces qu'on a aux Sports 5, enfin à divers endroits de la Ville - je ne sais pas ce qu'il se passe (*rires*), j'entends des bruits...

M. le Président Stéphane BALET :

Tout est sous contrôle, Mme la Municipale !

Rires dans la salle

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

J'en n'ai pas l'impression !

Bref, je disais donc que pour l'atelier à la Police, tout sera réuni sous le même toit, ce qui sera beaucoup plus pratique aussi pour éviter de courir d'un endroit à l'autre et de payer des locations supplémentaires un peu dans tous les coins de la Ville.

Voilà, je crois avoir résumé le tout, mais ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a 1'000 m² de moins pour pouvoir rentrer dans l'enveloppe financière.

M. le Conseiller Daniel COHAND :

Excusez-moi, je ne vais pas faire très long, mais je n'ai pas eu la réponse à ma question. J'ai demandé ce qui avait été, s'il y avait eu quelque chose qui avait été supprimé en sous-sol à la caserne SDIS, au vu de la différence.

D'autre part, sur le plan de départ, il n'y avait pas - je crois - d'abris PC, alors je me demande comment on peut supprimer quelque chose qui n'était pas sur les plans.

Vote

Discussion sur article 3

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 2.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je m'exprime au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, à l'unanimité, constate que le collège est urgent et important et soutient, bien évidemment, le crédit demandé.

Mais dans ses rapports sur le plafond d'endettement et sur le budget, elle insiste sur le poids que cet investissement va faire peser sur les finances communales, ajouté aux autres investissements décidés notamment ce soir et la Commission tient à exprimer son inquiétude au sujet de la marge de 20% annoncée sur l'estimation des coûts. Elle s'inquiète d'autant plus que les marges d'erreur ont souvent tendance à aller vers le haut plutôt que vers le bas.

Elle demande donc que le crédit de 62 millions ne soit en aucun cas dépassé et elle demande également que le Conseil communal soit immédiatement averti et saisi d'une nouvelle décision en cas de mauvaise surprise ou de risque évident de dépassement du crédit.

Du côté positif, la Commission note positivement donc la décision de la Municipalité d'ouvrir les appels d'offres à des entreprises générales ad hoc, ce qui permet d'éviter le risque d'exclusion d'emblée des entreprises locales et de leur permettre donc de soumissionner à armes pratiquement égales.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'aimerais revenir sur le budget prévisionnel des travaux que vous trouverez en page 28, le montant du « pour cent culturel » qui culmine à CHF 500'000, on vient d'en discuter, un montant que nous jugeons pharaonique pour notre Ville qui se dirige vers un endettement record pour ces prochaines années.

Ce montant représente pratiquement 5% du budget de fonctionnement 2017 du Service de la culture. Un montant que nous jugeons hors norme pour le groupe UDC, au vu de l'exposé que nous venons d'avoir. De plus, j'estime que des projets participatifs des élèves durant leurs cours ne nécessitent pas de débloquer un tel montant et permettra de rendre leur collège vivant et dont ils seront fiers d'avoir participé. De même, finalement, que tous les autres collèges que nous avons aujourd'hui.

Nous nous étonnons donc, mais la Municipalité en a déjà partiellement répondu, mais que dans un cas de figure tel, qu'elle n'applique pas l'article 1 du règlement d'introduction du « pour cent culturel » qui permet à la Municipalité de ne pas appliquer ce règlement si le projet n'est pas jugé opportun.

Aujourd'hui, avec le nombre de dépenses projetées par la Municipalité durant cette législature, nous estimons que ces dépenses-là ne sont pas opportunes et qu'il faut faire preuve d'économie budgétaire.

Nous proposons ce soir au Conseil communal de supprimer purement et simplement ce montant budgétisé dans le préavis.

Le groupe UDC dépose donc l'amendement suivant à l'article 3 du préavis. Je vous lis donc

Proposition amendement

l'article 3 amendé :

« Un crédit d'investissement de CHF 6'150'000 au total lui est accordé à cet effet ».

Discussion sur amendement

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

La Municipalité a décidé de vous proposer de garder ce « pour cent culturel » dans le montant et de ne rien changer et de voir, à l'exercice, ce qu'on pourra faire, ce qu'on pourra appliquer le règlement d'application de ce fonds, mais de ne rien toucher à l'enveloppe totale de ce préavis.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je vous invite également - et je ne parle pas au nom de la commission, mais en mon nom propre - à ne pas modifier le montant prévu parce que le « pour cent culturel » effectivement, on l'a voté, c'est un fait marquant, une volonté forte de soutenir la culture et je préciserai que dans le cadre de plusieurs collèges qui ont été réalisés sur sol yverdonnois ce montant a toujours été utilisé.

Par exemple, si vous prenez le collège du Cheminet, puisque c'est l'artiste François JUNOD qui avait fait tout un travail, qui avait été vraiment au bénéfice des élèves du bâtiment puisqu'ils avaient participé à la préparation de l'œuvre en se déplaçant à Ste-Croix et en voyant l'artiste travailler donc on peut faire des choses très intéressantes.

D'autres collèges ont été construits, il n'y a pas si longtemps que ça et un pas très loin d'ici, dans une ville qui a une équipe de foot mais qui est beaucoup plus petite qu'Yverdon et qui se trouve au-dessus de Lausanne - vous voyez ce que je veux dire - là ils ont investi CHF 1'200'000 pour le « pour cent culturel » justement, en ornant la façade de quelque chose de magnifique. Alors, je ne dis pas qu'il faut aller jusque-là mais je trouverai dommage - personnellement - de supprimer ce montant de CHF 500'000 en le rabaissant.

Par ailleurs, j'aurais voulu peut-être préciser - ce qui n'a pas été fait tout à l'heure par la Municipalité - comment se décide et comment est engagé le montant des CHF 500'000. À ma connaissance, si mes souvenirs sont bons, en principe, il y a une commission avec un jury qui est désigné pour évaluer différentes propositions et je voudrais savoir si dans le cas qui nous occupe ici et qui préoccupe visiblement le groupe UDC, une telle procédure est également envisagée ?

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes toujours en train de discuter sur la prise en compte d'un amendement à l'article 3.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Julien WICKI :

J'ai trouvé extrêmement positif la discussion qui s'est faite lors de l'article 1 sur ce « pour cent culturel » ça a permis à la Municipalité de préciser ce qu'elle entendait, les pistes en tout cas qu'elle avait au sujet de l'utilisation de cette future somme. Ça nous a aussi permis de constater que manifestement elle ne jettera pas l'argent par les fenêtres, même si en soi c'est une performance artistique qui aurait peut-être fait du sens.

Toujours est-il qu'un amendement, alors ça non ! Enfin, désolé mais alors l'amendement, non ! Quel message est-ce qu'on envoie comme première décision au sujet de ce collège que de biffer toute somme dévolue à la culture. Ce que rappelle le règlement qui nous a été lu à plusieurs reprises c'est que la somme peut être dépensée entièrement ou en partie et que de toute façon c'est de compétence municipale.

Manifestement, la Municipalité a toute latitude pour faire quelque chose d'intelligent dans le domaine. Elle dépensera CHF 500'000, elle en dépensera 250'000, 100'000, tout dépend évidemment du projet qui sera proposé, qui sera un projet qui permettra très certainement aux

futurs collégiens de ce nouvel établissement de pouvoir constater que la culture, comme l'a rappelé très justement la Municipale Carmen TANNER, ça permet bien plus que de simplement passer devant une œuvre d'art, devant laquelle on reste forcément un peu indifférent, mais au contraire ça peut nous élever, on peut y participer et on peut la faire vivre.

C'est pour cela que je vous recommande - avec conviction - de refuser cet amendement et de laisser une marge à la Municipalité pour nous proposer un beau projet en lien avec le développement culturel de ce collège.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la proposition d'amendement de l'article 3.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Juste, tout d'abord, un retour autour des montants. Le règlement le dit, une fois que le devis général définitif sera posé, nous poserons de manière définitive ce montant de « pour cent culturel » et ça va aussi dans le sens de ce que disait ma collègue Municipale Gloria CAPT. S'il y a solde sur le montant qu'on fixera, ce solde ira potentiellement au fonds lui-même, le jury - avec le plafonnement de CHF 100'000 on s'entend, bien sûr - la question a été posée autour du jury, comme je l'ai dit effectivement un jury ad hoc, fait de spécialistes, sera composé pour choisir le ou les lauréats, ça paraît une évidence.

Ensuite, juste pour conclure encore une fois. Si le Conseil communal souhaite amender ce point-là et en faire à quelque part - et je me permettrais de faire cette comparaison - un bâtiment soviétique, triste, morne, c'est une possibilité. Je - voilà - ce que je vous invite - oui, ça paraît un peu dur, je suis dure je l'avoue - moi ce que je vous invite à faire c'est de laisser de l'inspiration dans ce bâtiment-là. Il y a l'inspiration architecturale, mais c'est de laisser aussi des marques artistiques qui laissent une forme d'inspiration aux élèves, qui leur donnent envie de venir, qui leur permettent de rêver, qui leur permettent de devenir des adultes qui seront encore meilleurs que nous.

Je vous invite, chers collègues, à accepter ce montant et à refuser cet amendement.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je voulais juste revenir sur un point que mon collègue a cité avant. Le règlement n'a pas été voté par le Conseil communal mais par la Municipalité. Il est d'ailleurs adopté par la Municipalité et nous est parvenu par le biais d'une communication.

Et je voulais sinon intervenir effectivement sur le jury. Le règlement mentionne bien qu'il y aura un jury dont la Municipale de la culture en fait partie, donc c'est public donc tout le monde peut lire la composition : l'architecte de la Ville, l'architecte auteur du projet de construction de rénovation, un représentant de la commission d'achats d'œuvres d'art, un artiste choisi hors des participants du concours. Donc on a une composition de jury finalement qui reste assez interne, déjà au projet développé actuellement du collège.

Et pour que les élèves - vous parliez Mme la Municipale de la fierté des élèves à venir à leur école - rien de tel aussi que de les faire participer à ce projet sans forcément dépenser des sommes. Vous êtes en train de nous dire que finalement on vote pour CHF 500'000 mais que finalement on arrivera à un budget beaucoup plus restreint. Mais finalement on n'a pas de garantie ce soir que le budget sera à hauteur de CHF 100 ou CHF 200'000. Donc au final, on ne sait pas réellement ce qui sera dépensé, on a vu quelques œuvres d'art présentées ce soir mais finalement qui ne sont pas explicites par rapport au montant proposé.

Voilà, donc je vous invite, Mesdames et Messieurs, à accepter l'amendement déposé par le groupe UDC.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je rappelle tout de même qu'on parle du collège et que l'on est en train de voter une demande de crédit d'investissement de 62 millions et on n'est pas là pour faire un grand débat - si vous me permettez - sur le « pour cent culturel » qui est au fond un accessoire de ce collège de 62 millions.

Je le rappelle encore une fois - je crois que ça a déjà été dit, mais je le répète encore une dernière fois - avant la votation. Nous partons en entreprise générale. Il y aura donc des soumissions qui vont rentrer. Cela nous permettra de chiffrer correctement le prix du collège. Je vous rappelle que, dans ce cas-là, il peut y avoir une variation de 20%. Ça veut dire que notre risque est à 12 millions. Alors, de grâce, laissez-nous ces CHF 450'000 ou CHF 500'000, pour qu'on puisse, cas échéant, les utiliser par opportunité au collège pour diminuer un éventuel dépassement.

Nous ne l'espérons pas, mais ce que nous vous demandons, c'est de nous laisser le crédit que nous vous demandons de voter, tel que nous l'avons construit et que vous nous fassiez un petit peu confiance pour la suite, étant entendu que naturellement nous reviendrons vers vous avec les chiffres, avec des explications. Vous pourrez nous poser toutes les questions que vous voudrez. Nous déciderons à la fin de la construction si nous pouvons affecter ou non, quelque chose, un « pour cent culturel » et combien.

Voilà, merci donc de voter le crédit d'investissement tel qu'il vous est présenté sans en retrancher un quelconque montant pour quelques raisons que ce soit.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

L'art est-il un luxe ? Ce soir, on ne se pose pas tellement la question. Par contre je pense que ce n'est pas possible de considérer qu'un demi-million doit être une réserve pour un éventuel dépassement.

Je pense que si nous votons ce soir ce crédit de 62 millions c'est avec la conviction qu'on doit avoir un bâti qui intègre de l'esthétique, qui ouvre l'esprit des élèves, et à mon avis ce « pour cent culturel » doit faire partie de la construction et n'est pas une réserve supplémentaire pour un éventuel dépassement. Et j'espère que dans cette salle, les Conseillers communaux vont voter le crédit de 62 millions tel quel et avec la conviction que la Municipalité saura faire la part des choses et mettre l'art au cœur de ce bâtiment si c'est sa réelle volonté et ne pas utiliser le prétexte de la culture pour boucher des trous sur un budget insuffisant.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en compte de cet amendement.

La parole n'est plus demandée.

J'invite celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé, peut-être vous souhaitez que je vous relise, bien que ce ne soit pas très compliqué :

Article 3 Un crédit d'investissement de **CHF 61'500'000.-** au total lui est accordé à cet
amendé : effet ;

Vote sur amendement

L'amendement est refusé à une évidente majorité.

Nous votons maintenant sur l'article 3 tel que présenté :

Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 62'000'000.- au total lui est accordé à cet
effet ;

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté avec quelques absentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je ne viens pas avec un amendement, avec un vœu simple. J'aimerais que dans le cahier des charges soit précisé que le raccordement de l'eau chaude sanitaire reste réservé aux endroits où c'est vraiment nécessaire.

Donc je pense que les pompiers et les élèves et les enseignants peuvent se laver les mains à l'eau froide. C'est peut-être des économies de bout de chandelle, mais j'aimerais juste que ce point figure au PV.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Pas d'amendement non plus, mais une petite remarque avec une pointe de regret.

La bonne habitude consistant à essayer de répondre aux vœux de la commission lors de l'examen du préavis ne semble plus être d'actualité. Permettez-moi de le regretter... ah non ? Alors ça va très bien ! J'ai cru qu'on n'y arrivait pas. Je suis donc rassuré !

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je suis désolé M. le Président de la commission, mais j'attendais la discussion sur l'ensemble du préavis pour répondre aux vœux.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir voté à la quasi-unanimité ce projet parce qu'effectivement c'est un projet qui est important pour nous, au sein des écoles.

Concernant maintenant les vœux de la commission. Concernant le vœu n°1, à savoir inclure effectivement dans le mandat que nous proposons de tenir compte également de la question de l'accessibilité aux installations sportives. Nous allons inclure ceci dans le mandat. Bien évidemment, le mandat sous réserve de l'obtention du crédit par le Conseil communal lors de la séance consacrée au budget. Si le Conseil communal valide ce budget-là, nous incluons votre demande dans le cadre de ce mandat.

Et puis concernant le vœu n°3, à savoir les tableaux interactifs ou autres dispositifs équivalents, ce que je peux dire c'est que nous n'allons pas effectivement mettre des tableaux noirs, par contre nous allons voir si dans une année et demie les tableaux interactifs sont toujours à l'ordre du jour ou s'il y a d'autres systèmes équivalents. Mais ça, nous prendrons langue avec la DGEO, particulièrement avec un service que vous allez bientôt connaître M. le Président de la commission.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Toujours dans la série de réponses aux vœux de la Commission. Le vœu n°4, la commission souhaite que le programme d'équipement en panneaux solaires complémentaires du préavis PR16.20PR destinés à compléter la couverture du toit du collège soit réalisé simultanément.

Alors, c'est bel et bien ce qu'on a l'intention de faire. Pour l'instant, on attend effectivement les devis rentrés des entreprises générales pour pouvoir dimensionner correctement un préavis qui devrait donc sortir sur cette question, on imagine au premier semestre 2017. Et puis, les travaux

eux-mêmes, et bien évidemment pour poser des panneaux solaires sur un toit, il faut qu'il y ait un toit, et le toit on ne l'attend pas avant le deuxième semestre 2018, ce qui nous laisse à peu près une année pour mettre en place tout ce qu'il faut pour réaliser cette infrastructure. Et donc tout simplement pour répondre, oui c'est exactement ce que nous comptons faire.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller VALCESCHINI, jamais nous avons imaginé ne pas répondre aux vœux de la commission.

Comme vous pouvez le constater, pour en venir au vœu 2 de la réalisation de la passerelle sur les voies CFF. Je rappelle que cette passerelle a été prévue et incorporée dans le projet AggloY il y a plusieurs années, pour passer sur le quartier Gare-Lac et n'avait pas été prévue à l'origine en pensant à la construction du collège des Rives. Alors, si cela fait coup double, c'est très bien. Mais la vision première de la passerelle c'est le quartier Gare-Lac. Donc, nous examinerons quand cette passerelle pourra se faire parce qu'elle a un coût énorme et il est certainement plus opportun de la penser dans le cadre global du quartier Gare-Lac que seulement par rapport au collège des Rives. Mais tout cela sera examiné et va faire évidemment l'objet de l'attention de la Municipalité.

Puis j'aimerais revenir sur un petit point qui avait préoccupé certains en dehors du Conseil. C'était au fond, la capacité d'équipement du réseau et du matériel informatique dans le collège. Je voulais vous informer que, évidemment, le collège sera équipé avec un réseau et un matériel informatique supportant un débit en gigabit et non pas en méga et il sera donc capable d'absorber une croissance durant plusieurs années avec des débits internet et des besoins d'utilisateurs. Donc nous devrions quand même pouvoir voir un bout de l'avenir de façon sereine, peut-être pas tout l'avenir puisqu'on sait qu'en matière de technologie, ce qui est connu aujourd'hui ne l'est pas demain et se modifie rapidement.

Pour terminer, j'aimerais remercier bien évidemment, comme l'a fait mon collègue RUCHET, votre Conseil d'avoir accepté ce préavis mais j'aimerais surtout remercier la commission qui a fait un travail remarquable, très rapide, qui a compris l'enjeu et qui a fait diligence alors que nous sommes dans une période de l'année très chargée où tout le monde a trop à faire. Donc je vous remercie et au nom de la Municipalité je vous remercie très sincèrement d'avoir fait ce travail aussi vite, aussi rapidement et de l'avoir bien fait puisque vous avez fait deux séances, que vous avez posé des dizaines de questions, que vous nous avez même adressé un catalogue de questions. Donc vous avez fait les choses extrêmement sérieusement et de façon extrêmement circonstanciées. Je vous en remercie au nom de la Municipalité. Ça nous permet d'aller de l'avant et de rester dans le calendrier que nous nous sommes maintenant fixés. Voilà ce que je voulais encore vous dire pour terminer.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

J'aimerais revenir sur un point qui me semble très important, c'est l'utilisation de l'instrument « boussole 21 ».

La Commune s'est dotée d'un instrument cantonal extrêmement bien développé, extrêmement utile pour suivre et revoir les projets. Certains collaborateurs de l'administration d'ailleurs ont suivi des cours à ce sujet, forts intéressants, et je pense que c'est extrêmement utile - à ce stade du projet encore - de passer les différents éléments à la moulinette de ce pense-bête ou de cet aide-mémoire qui couvre les aspects environnementaux qui sont chers au groupe des verts, bien sûr, la distance de transports des matériaux, la qualité des matériaux, les possibilités de recyclage, etc. Les aspects économiques que je suis certain la Municipalité va certainement examiner plus qu'en détail - vu le coût du projet - et les aspects sociaux, je pense par exemple aux problèmes de sous-traitances qui peuvent se poser, aux contrôles à faire, donc ça permet d'avoir un listing et à ce stade du projet je crois que c'est encore parfaitement adéquat d'utiliser cet instrument

qu'on a à disposition, qu'on a développé exactement pour ce genre d'initiative.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je serai très bref, mais l'intervention de M. GAFNER tout à l'heure ainsi que celle de M. OOSTERHOFF me font penser à une chose. Je reviens sur le « pour cent culturel », sur l'œuvre d'art et sur la composition du jury de ladite œuvre d'art. Je souhaiterais que - si on les prive d'eau chaude - les enseignants et les élèves aient au moins le moyen de participer à ce jury.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Pour répondre aux interrogations ou aux points que soulèvent notre collègue HUNKELER, la « boussole 21 » a été faite sur le crédit d'étude.

Sachez que les conclusions qui ont été posées sur le crédit d'étude ont été reprises, ont été prises en compte dans l'élaboration de ce projet. Vous me direz : « Oui, mais on aurait pu le réévaluer une deuxième fois pour voir une fois qu'on a fait le projet, voir si les résultats avaient bougé ». On aurait pu faire l'exercice effectivement, ça tombait par contre en plein dans une période de changements, c'est-à-dire qu'on avait un intérimaire qui est parti, une période de latence où il n'y avait plus personne puis cet été l'engagement de la déléguée à l'agenda 21. Donc voilà, c'est tombé dans une période un peu délicate pour l'agenda 21 de la Ville d'Yverdon. Mais il est vrai que cet outil n'est pas utilisé de manière systématique.

Un bilan avait été fait d'utilisation de la « boussole 21 » qui avait comme conclusion - en gros - que le temps dévolu à cette pratique était grand, qu'il fallait qu'il soit pris en amont des projets et qu'il n'y avait peut-être pas forcément besoin de préavis sur tous les préavis. Typiquement, on n'a peut-être pas forcément besoin de faire l'exercice pour des centrales solaires photovoltaïques participatives. On peut peut-être du coup mieux cibler et dans les conclusions de cette analyse, certains points avaient été soulevés et que nous souhaitons en fait appliquer, c'est-à-dire d'évaluer potentiellement, peut-être une dizaine de projets par année, de les cibler avec les chefs de service en début d'année, de cibler des projets au début, au lancement des projets pour pouvoir, non pas ajuster à la fin, ou peut-être même pas pouvoir ajuster, mais justement pouvoir anticiper certaines questions.

Voilà un petit peu les conclusions et les choses que nous aimerions anticiper, planifier à l'avenir sur les questions de « boussole 21 ». Voilà en espérant avoir répondu à vos interrogations.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Une dernière fois, alors après avoir suspecté la Municipalité de ne plus tenter de répondre aux vœux en direct, je me dois évidemment de la remercier pour les réponses apportées et me réjouis que ce qui semble devenir une coutume s'applique désormais.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Le PR16.31PR est accepté à l'unanimité.

Applaudissements

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

Vote

Décision du Conseil

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de démolition des bâtiments des Anciens Arsenaux ;
- Article 2 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réalisation pour le collège des Rives et l'extension de la caserne SDIS NV / PNV ;
- Article 3 : Un crédit d'investissement de CHF 62'000'000.- au total lui est accordé à cet effet ;
- Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3507 « Collège des Rives et caserne SDIS » et amortie en 30 ans au plus.

**15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

15.1

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Nouvelles mesures pour réduire les nuisances des corbeaux freux)

Quand on tape « corbeaux freux Yverdon » sur internet, quelle surprise : beaucoup d'articles y sont présents des années : 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016, des journaux : le matin, 20 minutes, 24 heures et La Région.

Tous ces articles parlent du combat qu'on mène contre ces animaux dotés d'une intelligence assez impressionnante et très sociables, ce qui explique l'intensité de leur bavardage.

Ils sont arrivés à Yverdon en 2005/2006.

Depuis 2010, ils font régulièrement l'objet d'intervention au Conseil communal, d'autant plus que diverses mesures prises pour limiter leur nombre n'ont guère eu d'effet jusqu'à ce jour.

Je reviens sur le sujet après la récente communication de la Municipalité qui va intervenir contre les corbeaux freux avec un drone effaroucheur et en cas d'échec les tirs seront autorisés.

Dans l'article du 24 heures sorti le 15 novembre 2016 sur cette problématique, M. le Municipal BURKHARD parle de protéger les habitants. Mais les protéger de quoi ? Il est vrai que ces oiseaux sont bavards et que cela peut déranger, bien qu'ils fassent moins de bruits que certaines voitures. Mais quels sont les dangers et dommages que causent les corbeaux freux ? Des dégâts aux biens privés et publics sont-ils constatés ? Et quel est le montant de ces dommages ?

La sécurité est importante, en effet. En cas de tirs autorisés, il y aura des tireurs en pleine ville dans les quartiers concernés qui vont faire usage d'arme à feu. Oui, Ils seront munis de fusils à côté de maisons, de quartiers et de jardins ! Je voudrais savoir qu'elles seront les mesures prises pour garantir la sécurité des habitants ? Sachant notamment que la loi sur la chasse impose une distance de 200 m au moins des habitations pour tout tir.

Le combat contre ces animaux dure depuis un certain temps, sans grand succès. La Municipalité a-t-elle tout essayé avant d'arriver à la conclusion qu'il fallait tuer ces oiseaux si l'idée du drone ne fonctionnait pas ?

La principale difficulté est l'intelligence de ces oiseaux. Mme CARP avait dit en 2011 d'ailleurs que les corbeaux freux reconnaissent la voiture et les tireurs et donc s'envolaient dès qu'ils

s'approchaient. La ville de Berne a déjà recouru au tir, mais, sans résultat.

Ma dernière question est donc : Quelles sont les garanties de réussite ? Car, j'ai bien peur que ces oiseaux intelligents et familiers vont comprendre qu'un drone n'est pas bien méchant. Quant aux tirs, sans compter qu'ils sont plus dérangeants que les freux, ne risquent-ils pas simplement de déplacer les colonies ailleurs dans la Ville ?

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

N'ayez craintes, je ne ferai pas long, mais comme on revient avec les corbeaux freux. Nous avons eu cette semaine encore, sur décision préfectorale, un entretien avec le responsable de la faune, avec le propriétaire du drone.

Je vous rassure, le drone n'a pas de caméra, il a un haut-parleur qui diffuse le bruit d'un corbeau en détresse. (*Rires dans la salle*) Et je veux vous dire, ce n'est pas depuis 2010 qu'on discute de corbeaux freux. Ça coûte des centaines de milliers de francs à la Ville depuis 2007. Et il y a deux colonies maintenant où les gens ne dorment plus, ou les gens sont malades, si vous pensez, bien vous allez vers les casernes, vous allez à la rue de Neuchâtel. Et bien là, on va faire des essais.

Mais le tir, on a l'autorisation du Préfet, il se fera en dernier. Qui c'est qui tire ? C'est un garde-faune, il tire une fois. Et la colonie, si on prend un, on ne veut pas les exterminer. Et on a encore une marge de manœuvre, c'est du 15 janvier au 15 juin sitôt que la nidification et qu'ils construisent leurs nids, on a plus le droit de tirer. On n'est pas des sauvages.

Mais je peux vous dire, vous allez avant au Grand Hôtel des Bains, il y avait une colonie qui a disparu. Pourquoi elle a disparu ? Ils ont peut-être élagué les arbres. Ils ont peut-être fait des choses qu'on propose. Mais ces corbeaux freux, je ne pensais pas que ce soir, après des sujets aussi importants qu'on a fait, qu'on revienne encore avec les corbeaux freux.

Vous aurez un article dans l'Illustré la semaine prochaine sur les corbeaux freux à Yverdon.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Je remercie le Municipal M. BURKHARD pour ses réponses et voilà, je crois que je n'ai rien d'autre à dire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

La parole ne semble plus être demandée. Je me retourne maintenant vers la Municipalité pour savoir si elle souhaite apporter des réponses ?

M. le Vice-syndic Marc André BURKHARD :

Non, M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le

Clôture

public, les téléspectatrices, les téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je n'ai pas tout à fait terminé !

Je vous donne rendez-vous jeudi 8 décembre 2016 à 20 heures.

Il est 22h36, je lève cette séance en vous souhaitant une très belle fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET

Président



Anne LEUENBERGER

Secrétaire adjointe